COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 18 juin 2014

Présidente	**:**	**Mme Irina GOTE**
Secrétaire	**:**	**Mme Charlotte CHEVALLIER**
Scrutateurs	**:**	**M. Pablo MENZI**
		Mme Bibiana STREICHER
Huissier	**:**	**M. Jean-Michel TALON**

_____

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués ce mercredi 18 juin 2014 à 18 h. 05, au Clos de la Foire à Brent.

L'ordre du jour est le suivant:

Accueil à Brent par Monsieur Daniel Martin, Président de la Société de Développement de Brent et Environs

0 Préambule

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mai 2014

2 Prestation de serment de conseillers en remplacement de : Mme Patricia VOUILLOZ (Les Verts), démissionnaire, de M. Aurelio MASTROPAOLO (Les Verts), démissionnaire, de M. Raphaël TANNER (UDC), démissionnaire, de M. Mario DI SESSA (SOC), démissionnaire

3 Communications du Bureau notamment sur la composition :

3.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de M. Gilles Marco n°5 « Equité : l'exécutif a les services d'une juriste à plein temps Mme Martin et un avocat-conseil J.S. Leuba pour défendre les intérêts des autorités et fonctionnaires soit 400 personnes. Demande que le législatif puisse avoir l'appui juridique de 2 avocats-conseils pour défendre les autres habitants de la Commune de Montreux soit 25'000 personnes » (date de la commission, le mercredi 25 juin 2014 à 19 h. 00 à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

3.2 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de M. Emmanuel Gétaz : « Montreux a-t-il raté le train des grands investissements muséaux vaudois ? » (date de la commission, le mardi 26 août 2014 à 19 h. 00 à la Villa Mounsey, Rue du Marché 8 à Montreux) ;

3.3 de la commission chargée de rapporter sur le préavis No 18/2014 déposé par LA VOIE DE L'URGENCE au sens de l'art. 80 RCCom, relatif à la proposition développée par le Bureau et par la Commission Communication et Organisation visant à réactualiser le temps de travail de la secrétaire du Conseil communal et sur le volet communication publique du Conseil communal de Montreux.

4 Correspondance

5 Communication de la Municipalité

6 Nominations

6.1 pour « l'année politique » 2014 – 2015, de la présidente ou du président du Conseil communal ;

6.2 pour « l'année politique » 2014 – 2015, de la première vice-présidente ou du premier vice-président du Conseil communal ;

6.3 pour « l'année politique » 2014 – 2015, de la deuxième vice-présidente ou du deuxième vice-président du Conseil communal ;

6.4 pour « l'année politique » 2014 – 2015 de deux scrutatrices ou de deux scrutateurs ;

6.5 pour « l'année politique » 2014 – 2015 de deux scrutatrices suppléantes ou de deux scrutateurs suppléants ;

6.6 de deux membres de la Commission de gestion, en remplacement de M. Claudio Mammarella (SOC), démissionnaire et de M. Jean-Richard Bays (PLR), démissionnaire.

7 Motions, postulats et interpellations déposés

8 Préavis déposé par la voie de l'urgence au sens de l'art. 80 RCCom

8.1 Préavis No 18/2014 déposé par la VOIE DE L'URGENCE au sens de l'art. 80 RCCom, relatif à la proposition développée par le Bureau et par la Commission Communication et Organisation visant à réactualiser le temps de travail de la secrétaire du Conseil communal et sur le volet communication publique du Conseil communal de Montreux (rapp. : M. Florian Despond).

9 Rapports des commissions :

9.1 sur le préavis No 11/2014 relatif aux comptes 2013 de la Communauté

intercommunale du Haut-Léman (CIEHL) (rapp. : M. DenisGolaz);

9.2 sur le préavis No 15/2014 relatif aux comptes communaux 2013 (rapp. : M. Olivier Gfeller) ;

9.3 sur le préavis No16/2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 560'000.- au maximum, sous déduction de subvention et participation à recevoir, pour financer l'assainissement de onze installations de chauffage de bâtiments communaux ou entretenues par la Commune, afin de les rendre conformes aux normes de l'OPair (ordonnance sur la protection de l'air), aux normes de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) ou de renouveler des installations obsolètes dont la fiabilité ne peut plus être assurée (rapp. : Mme Susanne Lauber Fürst) ;

9.4 sur le préavis No 17/2014 relatif à l'adoption des comptes 2013 du Fonds culturel Riviera (rapp. : M. Yann Krebs) ;

9.5 sur le préavis No 18/2014déposé par la VOIE DE L'URGENCE au sens de l'art. 80 RCCom, relatif à la proposition développée par le Bureau et par la Commission Communication et Organisation visant à réactualiser le temps de travail de la secrétaire du Conseil communal et sur le volet communication publique du Conseil communal de Montreux (rapp. : M. Florian Despond) ;

9.6 sur le rapport No 10/2014 de la Municipalité sur sa gestion durant l'année 2013 (rapp : M. Christian Bécherraz) ;

9.7 sur la prise en considération ou non du postulat du M. Olivier Raduljica « Pour un soutien à la démarche Easyvote » (rapp. : M. Christophe Privet) ;

9.8 sur la prise en considération ou non de la motion transformée en postulat de M. Christophe Privet « L'enfer de la Rue du Pont est pourtant pavé de bonnes intentions… » (rapp. : M. Olivier Blanc) ;

9.9 sur la prise en considération ou non de la de la motion transformée en postulat de M. Christophe Privet « Pour la transparence des rémunérations dans le secteur subventionné montreusien ? » (rapp. : M. Christian Gaignat) ;

9.10sur la prise en considération ou non du postulat de M. Tal Luder « Pour une relocalisation des sculptures de la place du Marché, afin de mieux les mettre en valeur » (rapp. : M. Michel Zulauf) ;

9.11sur la prise en considération ou non du postulat de M. Tal Luder « Pour que Freddie cesse de tourner le dos aux montreusiens à son insu » (rapp. : M. Michel Zulauf) ;

9.12sur la prise en considération ou non de la proposition de M. Olivier Blanc visant à instituer un règlement sur la restitution de la taxe au sac (rapp. : M. Olivier Raduljica).

10 Préavis de la Municipalité :

10.1 No 19/2014 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'185'000.- au maximum, sous déduction de subventions cantonales à recevoir, pour la construction, sur la parcelle No 403 de la Commune de Rennaz, d'un hangar à bois permettant le stockage optimal des plaquettes de chauffage (date de la séance : le mercredi 2 juillet 2014 à 19 h. 00 à la Villa Mounsey, Rue du Marché 8 à Montreux, visite sur place) ;

10.2 No 20/2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'021'000.- au maximum, sous déduction de la participation de la Commune de Veytaux, pour la construction d'un abri à dameuse, d'une salle de pique-nique avec WC publics et l'adaptation de la passerelle du téléski ainsi que de trois pylônes sur le site de Jaman (date de la séance : le mardi 8 juillet 2014 à 19 h. 00 à la Villa Mounsey, Rue du Marché 8 à Montreux) ;

10.3 No 21/2014relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 280'000.- au maximum, sous déduction de subventions et participations à recevoir, pour les travaux de sécurisation du terrain sis sur la parcelle No 6023, située sur la route de Sonchaux, suite au glissement survenu le 30 mai 2013 (date de la séance : le mercredi 9 juillet 2014 à 19 h. 00 à la Rue de la Gare 30 à Montreux).

11 Rapport de la commission « communication et organisation du Conseil communal »

12 Développement de postulats

12.1 Postulat de M. Bassam Degerab : « Pour l'organisation et la mise en place d'un Conseil communal des jeunes une fois par année » ;

12.2 Postulat 6 de M. Gilles Marco : « Demande de l'application de la Loi fédérale sur le principe de la transparence dans l'administration : Qui peut justifier que plus de 40 millions sont investis en salaire pour seulement 400 fonctionnaires ? Qui peut justifier que seulement 50 millions sont investis en projets pour les autres 25'000 habitants ? Qui peut justifier que près de 50 millions sont investis pour un nombre inconnu d'inscrits sociaux ? Requête qu'une récapitulation mensuelle des dépenses communales soit visible sur Internet » ;

12.3 Postulat de M. Emmanuel Gétaz : « Pour un poste de police au

centre de Montreux ».

13 Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

14 Autres objets s'il y a lieu

_____

0 PRÉAMBULE

Avant de passer à la séance proprement dite, Mme la Présidente Irina Gote donne la parole à M. Daniel Martin, Président de la Société de Développement de Brent et Environs, pour un petit mot de bienvenue.

Elle remercie M. Daniel Martin pour son accueil et en préambule à notre séance, elle souhaite projeter un petit film.

Ce dernier a été réalisé, à la demande de Mme la Présidente Irina Gote, par M. Jérôme Berthoud de l'Animation jeunesse et traite des différents projets issus de la Commission pour l'intégration et la Cohésion sociale (CoCoSI).

Lors de la première séance sous sa présidence, en septembre dernier, Mme la Présidente avait dit qu'elle souhaitait valoriser le travail qu'effectue cette commission et donc le film s'insère parfaitement dans cette démarche. Ainsi, en novembre dernier, elle a participé à une séance de la CoCoSI afin de leur présenter son projet. Suite à cela, elle a eu l'honneur de présenter le mode de fonctionnement de notre Conseil dans le cadre de l'Association pour le Français à Clarens, ainsi qu'à l'Association Vision Internationale d'Entraide (VIE). Les membres de ces deux entités sont également venus assister à une de nos séances. Elle a également assisté à la projection du film « La barque n'est pas pleine », qui a eu lieu au cinéma Hollywood à Montreux, dans le cadre de la journée mondiale contre le racisme. Et ce soir, la partie récréative sera également placée sous le signe de la pluri-culturalité.

Mme la Présidente tient également à saluer la présence dans le public ce soir de quelques membres de la CoCoSI, ainsi que des membres de l'Association VIE.

Suite à la projection de ce film, elle espère que tous ont apprécié cet intermède.

Pour sa part, elle souhaite remercier tous les intervenants qui ont accepté de participer à ce petit film, afin de montrer ce qui se fait dans le domaine de l'intégration à Montreux. Pour les personnes qui souhaitent le visionner à nouveau, il sera sur le site de la Commune de Montreux, dans l'onglet CoCoSI.

Mme la Présidente passe maintenant à la séance proprement dite et elle demande à l'assemblée de se lever, afin de respecter une minute de silence, en l'honneur de M. Jean-Jacques Cevey, Bourgeois d'honneur de notre commune, ancien Syndic et ancien Président du Conseil National, décédé il y a peu.

Mme la Présidente Irina Gote déclare ouverte la séance du Conseil communal du 18 juin 2014 et a le plaisir et l'honneur de saluer l'assemblée. Elle salue également la Municipalité qui assiste à notre séance, la Secrétaire municipale, les membres du Bureau, notre huissier, les représentants des médias qu'elle remercie de donner de

nos débats un écho rigoureux et objectif et le nombreux public qui nous fait l'amitié d'assister à nos travaux.

L'assemblée a été convoquée dans les délais légaux et tous ont reçu l'ordre du jour ainsi que les documents nécessaires au bon déroulement de notre séance, en application des articles 64 à 66 de notre Règlement.

Mme la Présidente invite celles et ceux qui auraient oublié de signer la liste de présence de venir le faire rapidement auprès de l'huissier.

Comme l'ordre du jour est bien fourni et que la séance s'annonce longue, elle invite les Conseillères et les Conseillers à être concis et brefs, dans les demandes de parole.

Présence: 82 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Marcelle Brücher, Madeleine Müller, MM. Christian Allenbach, Jean-Richard Bays, Christian Bürki, Julien Chevalley, Claude Pascal Gay, Kevin Grau, Alain Imhof, José Jorge, Tal Luder, Daniel Manzini, Franco Meichtry, Cyril Pabst, Saseenthiran Vairavanathar, Enzo Verme.

N'ont pas fait excuser leur absence: MM. Charles Meichtry, Quentin Schärer.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 MAI 2014

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Mme la Présidente remercie votre secrétaire.

2. PRESTATION DE SERMENT DE CONSEILLERS EN REMPLACEMENT DE : MME PATRICIA VOUILLOZ (LES VERTS), DÉMISSIONNAIRE, DE M. AURELIO MASTROPAOLO (LES VERTS), DÉMISSIONNAIRE, DE M. RAPHAËL TANNER (UDC), DÉMISSIONNAIRE, DE M. MARIO DI SESSA (SOC), DÉMISSIONNAIRE

Les membres du bureau ont tenu séance à 17h15 ce jour et ont vérifié l'éligibilité de Mme Marie Signori (Les Verts), M. Julien Kundert (Les Verts), M. Franklin Zakine (UDC), ainsi que de M. Ahmad Jahangiri (SOC). Les trois premiers sont élus par cooptation et ces élections complémentaires se sont déroulées conformément à l'article 67 de la LEDP, avec le soutien d'au moins 6 signataires de la liste des partis d'origine et le dernier est un des viennent-ensuite de la liste socialiste.

Mme la Présidente précise qu'elle ne donnera pas lecture d'une lettre de démission pour M. Mario Di Sessa, car il lui a été annoncé démissionnaire par notre administration, suite à son déménagement dans une autre commune.

Mme Marie Signori, MM. Julien Kundert, Franklin Zakine et Ahmad Jahangiri sont assermentés devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Mme la Présidente les félicite pour leur élection et remet à chacun le diplôme du Conseiller, un exemplaire du Règlement de notre Conseil, le livre du Conseil communal ainsi que le DVD du 50ème anniversaire de la Commune de Montreux.

Applaudissements de l'assemblée.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION :

3.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de M. Gilles Marco n°5 « Equité : l'exécutif a les services d'une juriste à plein temps Mme Martin et un avocat-conseil J.S. Leuba pour défendre les intérêts des autorités et fonctionnaires soit 400 personnes. Demande que le législatif puisse avoir l'appui juridique de 2 avocats-conseils pour défendre les autres habitants de la Commune de Montreux soit 25'000 personnes » (date de la commission, le mercredi 25 juin 2014 à 19 h. 00 à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

La discussion est ouverte.

M. Gilles Marco a écrit ce postulat et relève que personne ne lui a demandé s'il était libre à cette date pour venir le défendre, et il pose la question de savoir si cela est normal ?

Mme la Présidente lui répond que l'administration regarde aussi par rapport à la disponibilité des salles, mais effectivement, en principe, cela doit être une date qui convient au postulant, afin qu'il soit entendu, car M. Gilles Marco n'est pas membre de cette commission. Si le président de la commission le souhaite, il peut être invité à développer sa position en séance, mais cela ne se passe pas toujours ainsi. Parfois il y a des postulants qui ne sont pas invités en séance de commission.

M. Gilles Marco demande à Mme la Présidente si elle confirme bien que, selon la Loi sur les communes, le postulant n'est pas toujours invité.

Mme la Présidente Irina Gote confirme que c'est bien le cas.

La commission suivante examinera la prise en considération ou non de ce postulat :

Présidence SOC : M. Olivier Raduljica

Membres : MM. Stéphane Barbey, René Chevalley, Alioune Diop, Claude-Pascal Gay, Mario Gori, Jean-Bernard Kammer, Gian Franco La Rosa, Christian Vernier, Lionel Winkler.

3.2 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de M. Emmanuel Gétaz : « Montreux a-t-il raté le train des grands investissements muséaux vaudois ? » (date de la commission, le mardi 26 août 2014 à 19 h. 00 à la Villa Mounsey, Rue du Marché 8 à Montreux) ;

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera la prise en considération ou non de ce postulat :

Présidence PLR : M. Yanick Hess

Membres : Mmes Juliane Baumann, Irina Gote, MM. Patrick Aubort, Felice Calvo, Yves Laurent Kundert, Jean-Baptiste Piemontesi, Christophe Privet, Pierre-André Spahn, Michel Zulauf.

3.3 de la commission chargée de rapporter sur le préavis No 18/2014 déposé par LA VOIE DE L'URGENCE au sens de l'art. 80 RCCom, relatif à la proposition développée par le Bureau et par la Commission Communication et Organisation

visant à réactualiser le temps de travail de la secrétaire du Conseil communal et sur le volet communication publique du Conseil communal de Montreux.

A ce stade de l'ordre du jour Mme la Présidente informe des noms des commissaires qui ont siégé dans cette commission, puisque nous reviendrons dans quelques minutes sur cet objet, et notamment sur l'urgence.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Cette commission s'est déroulée sous la présidence PLR de M. Florian Despond et les membres sont :

MM. Patrick Aubort, Bruno Femia, Joseph Filippone, Patrick Grognuz, Anthony Huys, Jean-Bernard Kammer, Yves Laurent Kundert, Pablo Menzi, Alexandre Staeger.

4. CORRESPONDANCE

Mme la Présidente Irina Gote a reçu deux courriers au titre de Présidente du Conseil.

Il s'agit de la lettre de démission de la Commission de gestion de M. Jean-Richard Bays et d'un courrier de M. le Conseiller Gilles Marco.

Mme la Présidente donne lecture de la lettre de démission de la CoGest de M. Bays. Ce courrier sera joint au procès-verbal de cette séance (Annexe 1), et au point 6 nomination, il y aura un commissaire qui sera nommé en remplacement de M. Jean-Richard Bays.

Le deuxième courrier émane de M. Gilles Marco et a pour titre « Complément d'information suite à ma lettre du 15 avril 2014 : Plainte contre Laurent Wehrli ». Mme la Présidente ne va pas en donner lecture, car ce courrier contient des éléments qui peuvent être considérés comme calomnieux, mais ce courrier sera consigné au greffe, et chaque Conseillère et Conseiller pourra le consulter au greffe s'il le souhaite.

5. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

Il y a dans l'enveloppe une communication qui est la réponse de la Municipalité aux vœux de la Commission de gestion.

Il n'y a pas d'autres communications.

6. NOMINATIONS

6.1 pour « l'année politique » 2014 – 2015, de la présidente ou du président du Conseil communal ;

Selon le tournus établi, la place revient au groupe Montreux Libre, et Mme la Présidente Irina Gote donne la parole à M. Alexandre Staeger pour en parler.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Montreux Libre a le plaisir et l'honneur de vous présenter la candidature de Monsieur Emmanuel Gétaz.

Marié et père de deux enfants, M. Gétaz est producteur et dirige sa propre société qu'il a fondée il y a déjà dix ans de cela. Pourtant rien ne l'y prédestinait : il a étudié le droit pendant deux ans à l'Université de Berne – ce qui, soit dit en passant, était un

excellent choix – et a brillamment obtenu une licence en sciences politiques à l'Université de Lausanne.

Mais l'engagement politique de notre collègue ne s'est pas arrêté à l'étude des diverses théories et doctrines académiques, puisqu'après avoir siégé une dizaine d'années au Conseil communal de Cully, il a rejoint les rangs du nôtre en 2006. Son dynamisme et son esprit d'entreprise l'ont vite conduit à occuper des fonctions particulières, comme celle de président de groupe pendant plus de cinq ans d'affilée. M. Gétaz a aussi l'honneur de faire partie de la Commission de gestion de notre Conseil, où il se plaît à exécuter le mandat qui est le sien avec la plus grande diligence, tout en ayant acquis une connaissance approfondie du fonctionnement de notre magnifique commune. De plus, Emmanuel est un homme de compromis et a pu le démontrer à de maintes reprises lors des diverses séances de commission auxquelles il a participé, et en particulier lors de la très laborieuse commission d'étude du PGA (plus de cent soixante heures de séance), où il s'est surtout agi de présenter des solutions pouvant satisfaire le plus de monde possible.

En plus de la politique, notre collègue s'est beaucoup investi et s'investit toujours autant pour Montreux. Il a en effet travaillé une dizaine d'années pour le Festival de Jazz, comme responsable marketing en 1991, puis en tant que directeur de production et des finances dès 1993, poste où il a notamment collaboré au déménagement du festival du Casino au Centre des Congrès – puisque cela s'appelait encore ainsi à l'époque – et à la création de la Fondation du Montreux Jazz Festival. Inutile de préciser que cette période a été riche tant en expériences qu'en émotions, qu'il a pu vivre de près, puisqu'il résidait déjà à Montreux. Enfin, M. Gétaz participe pleinement à la vie de son village, où il habite depuis 2004, puisqu'il est actuellement le vice-président de la Société des Intérêts des Avants.

En conclusion, le groupe Montreux Libre peut vous assurer que M. Emmanuel Gétaz mettra toutes ses connaissances et toutes ses compétences au service de notre commune en qualité de Président du Conseil communal et vous invite à soutenir la présente candidature. »

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Mme la Présidente invite les scrutateurs à distribuer les bulletins et déclare le scrutin ouvert.

Résultat du scrutin

Bulletins délivrés :	81
Bulletins rentrés :	81
Bulletins nuls :	1
Bulletins valables :	80
Majorité absolue :	41
Bulletins blancs :	10

M. Emmanuel Gétaz est élu Président du Conseil communal pour l'année politique 2014 – 2015 par 59 voix.

Il y a eu 11 voix éparses.

Applaudissements de l'assemblée.

Mme la Présidente Irina Gote félicite M. Emmanuel Gétaz pour son élection et lui donne la parole.

M. Emmanuel Gétaz fait la déclaration suivante :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues,

Je tiens à vous exprimer mon sentiment de grande responsabilité pour la fonction à laquelle vous m'avez nommé et vous exprimer ma gratitude pour la confiance que vous m'avez témoignée par cette élection.

La démocratie vaut par ce qu'on en fait, par la manière dont on l'exerce. Notre Conseil communal est un instrument formidable, comme dirait Stromae ou Adolf Ogi.

Et oui, chers collègues, il s'agit effectivement d'un instrument d'expression et de gestion démocratique formidable.

Mais plus encore, par la manière dont il fonctionne, par la touche propre à notre Commune qui fait son style, je crois pouvoir dire que nous pouvons être particulièrement fiers de la manière dont nous exerçons la démocratie dans ce parlement.

Ce sera ma tâche, après tant d'autres, d'assurer que cette formidable mécanique de démocratie locale fonctionne toujours aussi bien pour l'année politique 2014-2015.

Vous pouvez compter sur mon engagement pour y parvenir, avec l'aide du Bureau, de notre secrétaire et de vous toutes et tous.

Pour conclure, je tiens à rendre hommage à ma prédécessrice à ce poste, Irina Gote.

Chère Irina, dans une année exceptionnellement chargée, notamment par la mise en place du nouveau règlement du Conseil, tu as fait front avec efficacité et un engagement sans faille. Je tiens à te remercier pour tout ton travail, pour tout le travail réalisé, pour le soin que tu as aussi apporté à me tenir informé, à m'expliquer ce qui allait m'attendre. Grâce à toi, je sais à quoi m'attendre et je suis mieux préparé.

Merci Irina, je sais que tout le Conseil t'est reconnaissant de ton formidable engagement et je te dis : « Tu as été formidable ! ». Merci. »

Applaudissements de l'assemblée.

Mme la Présidente Irina Gote remercie M. Emmanuel Gétaz pour ses paroles. Elle s'exprimera dans les divers et elle fera son discours par rapport à cette année.

6.2 pour « l'année politique » 2014 – 2015, de la première vice-présidente ou du premier vice-président du Conseil communal ;

Selon le tournus établi, la place revient au groupe PLR, et Mme la Présidente Irina Gote donne la parole à M. Patrick Aubort pour en parler.

M. Patrick Aubort donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

C'est un sacré "Pote". Il est fait au feu de la politique.

Tel un maître queux, il saura nous cuisiner à notre juste valeur. Un chef de cuisine qui sait gérer sa brigade. Il maîtrise le règlement aussi bien que ses recettes de cuisine.

Cet ancien sapeur pompier saura nous mettre sur le grill, juste ce qu'il faut, sans nous faire mariner trop longtemps.

Pour toutes ces raisons, le PLR présente M. Lionel Winkler à la première vice-présidence du Conseil communal de Montreux. »

Applaudissements de l'assemblée.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Mme la Présidente invite les scrutateurs à distribuer les bulletins et déclare le scrutin ouvert.

Résultat du scrutin

Bulletins délivrés :	82
Bulletins rentrés :	81
Bulletins nuls :	3
Bulletins valables :	78
Majorité absolue :	40
Bulletins blancs :	6

M. Lionel Winkler est élu premier vice-président du Conseil communal pour l'année politique 2014 – 2015 par 66 voix.

Il y a eu 6 voix éparses.

Applaudissements de l'assemblée.

Mme la Présidente Irina Gote félicite M. Lionel Winkler pour son élection et lui donne la parole.

M. Lionel Winkler remercie l'assemblée pour son élection et déclare que c'est avec un plaisir à peine dissimulé qu'il continuera à œuvrer au sein du Bureau du Conseil et à travailler pour ce Conseil.

Applaudissements de l'assemblée.

6.3 pour « l'année politique » 2014 – 2015, de la deuxième vice-présidente ou du deuxième vice-président du Conseil communal ;

Selon le tournus des partis, la place revient au parti Socialiste, et Mme la Présidente Irina Gote donne la parole à M. Olivier Raduljica pour en parler.

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste a le plaisir de vous proposer la candidature de M. Christian Bécherraz.

Marié à Danièle, père d'un fils et grand-père de 3 petits enfants, il fait partie du Conseil communal depuis 1998. La même année il a été nommé comme représentant de Montreux au Conseil intercommunal du SIGE et a eu l'honneur d'en être deux fois le Président.

Il s'est investi dans de nombreuses commissions de ce Conseil. Il fait partie de la Commission de gestion depuis de nombreuses années, dont il a été aussi deux fois le Président.

C'est une personne travailleuse et consensuelle, qui a toujours œuvré pour le bien de la Commune et de ses habitants.

C'est pourquoi le groupe socialiste vous le recommande pour la 2ème vice-présidence du Conseil communal. Merci. »

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Mme la Présidente invite les scrutateurs à distribuer les bulletins et déclare le scrutin ouvert.

Résultat du scrutin

Bulletins délivrés :	81
Bulletins rentrés :	81
Bulletins nuls :	4
Bulletins valables :	77
Majorité absolue :	40
Bulletins blancs :	13

M. Christian Bécherraz est élu deuxième vice-président du Conseil communal pour l'année politique 2014 – 2015 par 57 voix.

Il y a eu 7 voix éparses.

Applaudissements de l'assemblée.

Mme la Présidente Irina Gote félicite M. Christian Bécherraz pour son élection et lui donne la parole.

M. Christian Bécherraz remercie l'assemblée pour son élection.

6.4 pour « l'année politique » 2014 – 2015 de deux scrutatrices ou de deux scrutateurs ;

Selon le tournus des partis c'est au tour des Socialistes et du PLR de proposer des candidats.

Mme la Présidente attend des propositions.

Au nom du groupe socialiste, M. Olivier Raduljica propose la candidature de M. Anthony Huys.

Au nom du groupe PLR, M. Patrick Aubort propose la candidature de Mme Bibiana Streicher.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Mme la Présidente précise que c'est une élection à main levée et passe au vote.

C'est à main levée et à l'unanimité que M. Anthony Huys et Mme Bibiana Streicher sont élus respectivement scrutateur et scrutatrice pour « l'année politique » 2014 – 2015.

Mme la Présidente les félicite pour leur élection.

Applaudissements de l'assemblée.

6.5 pour « l'année politique » 2014 – 2015 de deux scrutatrices suppléantes ou de deux scrutateurs suppléants ;

Selon le tournus des partis c'est au tour du groupe des Verts et à l'UDC de proposer des candidats.

Au nom du groupe des Verts, M. Florian Chiaradia propose la candidature de M. Julien Kundert.

Au nom du groupe UDC, Mme Catherine Buchet Bulliard propose la candidature de M. Edgar Schneider.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Mme la Présidente déclare que c'est également une élection à main levée et passe au vote.

C'est à main levée et à l'unanimité que M. Julien Kundert et M. Edgar Schneider sont élus scrutateurs suppléants pour « l'année politique » 2014 – 2015.

Mme la Présidente les félicite pour leur élection.

Applaudissements de l'assemblée.

6.6 de deux membres de la Commission de gestion, en remplacement de M. Claudio Mammarella (SOC), démissionnaire et de M. Jean-Richard Bays (PLR), démissionnaire.

Mme la Présidente attend les propositions des partis.

Au nom du groupe PLR, M. Florian Despond propose la candidature de M. François Pochon.

Au nom du groupe socialiste, M. Olivier Raduljica propose la candidature de M. Mario Gori.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

C'est à main levée et à l'unanimité moins 1 abstention que M. François Pochon et M. Mario Gori sont élus membres de la Commission de gestion.

Mme la Présidente les félicite et leur souhaite plein succès dans leur mandat.

Applaudissements de l'assemblée.

7. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Pas de motion, pas d'interpellation mais un postulat a été déposé sur le bureau de Mme la Présidente.

Le postulat, déposé par M. Patrick Aubort, a pour titre : « Mettre à disposition des toitures de bâtiments communaux afin de permettre de produire de l'énergie photovoltaïque dans un esprit d'une collaboration public-privé. »

Ce postulat sera développé lors du prochain Conseil.

8. PRÉAVIS DÉPOSÉ PAR LA VOIE DE L'URGENCE AU SENS DE L'ART. 80 RCCOM

8.1 Préavis No 18/2014 déposé par la VOIE DE L'URGENCE au sens de l'art. 80 RCCom, relatif à la proposition développée par le Bureau et par la Commission Communication et Organisation visant à réactualiser le temps de travail de la secrétaire du Conseil communal et sur le volet communication publique du Conseil communal de Montreux (rapp. : M. Florian Despond).

A ce stade de la discussion, on en est au moment du dépôt du préavis municipal. Le règlement du Conseil ne prévoit pas automatiquement un vote relatif à l'urgence. Toutefois, Mme la Présidente Irina Gote ouvre la discussion sur l'urgence et ensuite on passera au vote.

La discussion est ouverte.

M. Patrick Aubort déclare que le groupe PLR, dans son ensemble, est opposé à la voie d'urgence.

La discussion continue.

M. Pierre-André Spahn déclare que bien entendu il est contre l'urgence. Pour lui cela pose un problème d'avoir essayé de passer ce préavis par voie d'urgence, dans le sens que c'est un sujet qui a suscité énormément de discussions au sein du groupe PLR, qui a passé plus d'une heure là-dessus, et le fait d'avoir fait une commission sans que l'on puisse en parler avant a, à son avis, péjoré complètement la décision finale.

De plus, il a quand même un petit souci, il ne doute pas du tout de l'intégrité de la secrétaire du Conseil, bien au contraire, elle fait un travail merveilleux et on l'a encore vu aujourd'hui, son procès-verbal a passé comme une lettre à la poste, mais elle fait partie de la CCO, elle fait partie du Bureau, M. Spahn sait qu'elle est très mal à l'aise par rapport à cela, on peut se poser la question de la récusation comme on l'a vécu dans le cadre du PGA.

Donc pour lui, le problème de ce préavis c'est qu'il vient de la part du Conseil communal et pas de la Municipalité. Ce n'est pas au Conseil communal d'avoir des « employés », c'est à la Municipalité de lui mettre à disposition du personnel pour le fonctionnement de notre Conseil.

Donc par rapport à cela, M. Pierre-André Spahn invite vraiment à refuser la voie d'urgence, à renvoyer ce préavis à la Municipalité, en tout cas convoquer à nouveau une commission pour discuter ces différents points.

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet-Bulliard donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

J'interviens en tant que Présidente de la CCO avec ce dépôt. Il était important pour nous de traiter ce point avant les mois d'été, pour deux raisons. Tout d'abord la nouvelle année politique débute le 1er juillet et il nous semblait fort à propos de réactualiser le temps de travail de la secrétaire et de profiter de la pause estivale pour former aux tâches opérationnelles la Community Manager. En effet, la partie du site internet concernant les Conseillers communaux touche au but et il était important que nous, CCO, puissions déléguer les tâches opérationnelles à une personne compétente. D'autant que devrait débuter prochainement l'amélioration de la partie publique de notre site internet.

De plus, nous avions calculé notre dépôt pour que celle-ci puisse être votée en juin et nous nous étions préparés dans cet esprit-là. Le timing aurait pu être tenu, sauf que nous avons appris, au moment où nous le déposions, que nous ne pouvions le faire nous-mêmes et que nous devions passer par un préavis de la Municipalité.

Personnellement je soutiendrai la voie d'urgence mais le groupe UDC est libre de faire comme il l'entend – nous avons décidé de laisser cette liberté de vote sur cet objet – je vous engage donc à voter les résolutions demandées. Il est important et nécessaire d'une part de décharger la CCO des tâches opérationnelles du site internet et d'autre part de rétribuer à sa juste valeur un travail effectué et analysé sur plusieurs mois pour la secrétaire du Conseil. Concernant la Community Manager, il s'agit pour nous de pouvoir la former convenablement aux tâches qui vont lui incomber avant de pouvoir lui passer complètement le relais.

J'entends bien que certains pensent que cette solution n'est pas aboutie et que d'autres pistes pourraient se dessiner. J'aimerai ajouter que nous avons toujours travaillé dans la transparence et informé l'Administration générale sur notre intention de déposer en mai. La commission avait également des possibilités de réfléchir à d'autres pistes avant de voter les conclusions. Je propose d'aller de l'avant et de revenir plus tard avec d'autres considérants plus larges, qui dépasseraient ce préavis, si la volonté est de faire une analyse plus fine de tout le fonctionnement et des divers intervenants nous soutenant. Je vous remercie pour votre attention.»

La discussion continue.

M. Florian Despond donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Permettez-moi de vous amener quelques informations et arguments du groupe PLR.

En préambule, je tiens à préciser que le fait que notre secrétaire communale ne soit, semble-t-il, pas correctement rétribuée pour son travail est jugé scandaleux par la majorité d'entre nous. En tant que collectivité publique, notre commune se doit d'être exemplaire et cette situation, qui apparemment dure depuis quelques temps, n'est pas acceptable. Je développerai par après les motifs de notre refus de ce préavis, tant sur le fond que sur la forme, respectivement la voie d'urgence. Mais je précise d'emblée que notre position ne correspond en aucun cas à un refus de considérer la situation délicate dans laquelle se trouve notre secrétaire. Bien au contraire, nous souhaitons et espérons que cette situation puisse être corrigée dans les meilleurs délais. Notre responsabilité étant toutefois, en premier lieu, de veiller à une bonne gestion de la commune, nous ne pouvons accepter une solution à nos yeux erronée, sous la seule raison que la situation doit être corrigée au plus vite.

Cette précision donnée, j'en viens au fait. Tout d'abord concernant la voie d'urgence.

Le groupe PLR rejette fermement une procédure qui ne découle nullement d'un besoin urgent et inattendu, à réaliser au bénéfice des habitants de notre commune (imaginons, par exemple, le cas d'un investissement important sur une infrastructure clé suite à la découverte subite de graves défauts). Non, dans le cas qui nous préoccupe, il s'agit au contraire d'une situation existante et connue depuis un certain temps, dont la résolution aurait dû intervenir par la voie normale si une maladresse « interne » n'avait pas été commise ; et dont, qui plus est, le « bénéfice » touche avant tout notre organisation interne ! Dans ce contexte, même si, je le répète, nous déplorons cette situation, nous refusons catégoriquement de nous laisser dicter un tempo qui empêche la tenue d'un véritable débat de fond. Notre agacement à cet égard est d'autant plus vif que ce préavis englobe non seulement la situation de notre secrétaire mais également l'engagement d'un *Community Manager*, décision qui, nous en sommes convaincus, mérite une réflexion plus élargie.

Ceci m'amène au fond de la question, respectivement aux objets de ce préavis.

La constitution, il y a quelques années maintenant, d'une nouvelle commission permanente, la CCO, a amené de nombreux changements dans notre organisation. La commission elle-même est par ailleurs une exception notoire au principe de représentation proportionnelle qui régit toutes les autres commissions. Le Groupe PLR reconnaît et salue le travail exceptionnel réalisé par les membres de la CCO, en particulier concernant le développement de notre nouveau site internet ainsi que des outils informatiques liés.

Cela étant dit, il s'en est résulté une modification profonde de nos pratiques : en particulier, des élus se trouvent désormais dans la position hybride de « prestataire de service semi-externe » qui effectuent un véritable travail opérationnel, dans le cas présent la maintenance du site et la fonction de « centre d'assistance » pour les utilisateurs que nous sommes tous. Cette situation n'est, de notre point de vue, pas judicieuse, voire même risquée. N'oublions pas, par exemple, qu'un élu perd ses fonctions, sans préavis, en cas de départ de la commune. Un véritable prestataire externe, ou un employé communal d'ailleurs, est au contraire soumis à un contrat de travail en bonne et due forme, précisant notamment, ses modalité de départ et également a un cahier des charges formel, incluant par exemple une obligation de prévoir une suppléance ou un transfert des connaissances.

Une autre modification de nos pratiques amenées par la CCO consiste en la volonté du Conseil communal de se placer désormais comme une entité quasiment indépendante des services de la commune. Notre propre site internet, notre propre secrétaire et donc, maintenant, notre propre Community Manager.

Nous comprenons bien qu'il ne s'agit là que de « temps de travail » et que, selon toute vraisemblance, les personnes physique concernées seraient bien les mêmes que celles travaillant à des tâches similaires pour la Commune. La comptabilité est toutefois totalement différente. Ces nouveaux postes, créés ou augmentés, s'inscrivent au budget général sous frais du Conseil communal, une ligne que, par principe, la Municipalité ne se permet pas de toucher.

Mais cela soulève la question… qui contrôle cette ligne ? Qui valide la qualité des prestations fournies et selon quels critères ? On se retrouve dans la situation ou le Conseil communal, souverain, engage du personnel qu'il porte au compte de la commune… alors que c'est lui-même, via la COFIN, qui en assume le contrôle. Voilà une forme de gouvernance qui ne serait jamais tolérée dans le privé !

Je ne vais pas m'étendre plus loin, vous l'avez compris le PLR appelle de ses vœux une réflexion globale sur le rôle de la CCO, sa constitution, ainsi que les dispositions régissant l'emploi de personnel propre par le Conseil communal.

Dans cette optique, il nous semble totalement inopportun de s'engager plus avant dans les procédures susmentionnées, telles que celles proposées dans ce préavis, avant qu'une telle réflexion ait eut lieu. Nous sommes toutefois clairement conscient que la situation actuelle ne peut pas durer et appelons donc à ce que cette question soit abordée dans les meilleurs délais.

En conclusion, pour les raisons que je viens de développer, le groupe PLR vous recommande, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers de rejeter tant la voie d'urgence que ce préavis proprement dit. Merci pour votre attention. »

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger doit dire, que par rapport à ce que disait M. Pierre-André Spahn tout à l'heure, il ne voit pas l'intérêt d'un nouveau débat en commission.

Si la Municipalité n'était pas là au premier débat et bien tant pis pour elle si elle n'a pas choisi de venir faire valoir ses arguments. Dès lors, M. Staeger ne voit pas tellement ce qu'apporterait un nouveau débat de commission.

M. Despond faisait référence au fait que la situation était connue à l'avance, soit la situation de la CCO et du site. Mais des mesures ont été prises pour remédier à cette situation et c'est seulement suite à un « couac » interne que cela n'a pas fonctionné. Finalement si l'on ne vote pas la voie d'urgence quelle solution trouve-t-on pour exécuter le travail qui est prévu d'être fait dans l'intermédiaire ?

Il est arrivé à M. Staeger, il y a un certain nombre d'années, de s'occuper du tout premier site du Conseil communal de Montreux, et il a remarqué que le travail était quand même relativement lourd, qu'il fallait le faire régulièrement et que si on laisse passer un ou deux mois sans mettre à jour le site et bien on risque de se retrouver avec une pile de travail absolument insurmontable à la rentrée. Donc il pense qu'il est absolument nécessaire de voter cette urgence.

Par rapport à ce que disait encore l'un de ses préopinants, à savoir que la CCO était une exception à la représentation proportionnelle, ce n'est pas la seule ! Il rappelle que la Commission de recours en matière d'impôt la représentation n'y est pas non plus proportionnelle, d'ailleurs chaque parti n'y est pas représenté.

M. Despond faisait aussi référence au risque de départ des connaissances si c'était des miliciens qui s'occupaient du site Internet de la Commune, et il semble à M. Staeger que c'est justement un argument en faveur d'engager quelqu'un qui soit sous contrat, plutôt que l'inverse.

Et au final, M. Staeger voulait encore rappeler que la Commission de gestion contrôle la CCO.

La discussion continue.

M. Stéphane Barbey déclare que le groupe des Verts soutiendra l'urgence. L'urgence est un outil et c'est le Conseil communal qui décide s'il y a urgence ou pas, et cette décision lui appartient, donc il n'y a aucune limite, si chaque Conseillère et Conseiller estime qu'il y a une raison de voter l'urgence, et bien il peut le faire en toute liberté.

Il faut dire que l'informatique dans la Commune de Montreux est un problème depuis de nombreuses années. Pendant plusieurs années des différentes commissions s'en sont occupées, et pour donner un exemple des difficultés de l'informatique communal, quand on lit le panneau qui est projeté en ce moment, on voit bien qu'il y a des espaces, et on a aussi eu ce problème quand on a reçu les documents de la Commission PGA, donc il y a un problème et il serait bien que le Conseil communal se préoccupe de ces questions pour améliorer ces prestations.

En plus, M. Barbey croit que sur le fond il est tout à fait nécessaire de discuter des problèmes existants, à savoir le statut de la secrétaire, puisqu'il semble clair que 30% cela ne correspond pas à la réalité, et tout travail mérite salaire et un salaire qui corresponde au travail fourni, ceci d'autant plus, et M. Barbey n'est pas seul à le penser, qu'il est excellent. La Community Manager doit aussi trouver un statut.

Donc il y des problèmes, il est important que ces problèmes soient résolus avant la rentrée politique et donc il est tout à fait juste que la voie d'urgence soit utilisée et M. Barbey invite tous ses collègues à voter pour la voie d'urgence.

La discussion est toujours ouverte.

M. Michel Zulauf relève que la commission qui a examiné cet objet s'est déclarée sur le principe de la voie d'urgence par 6 oui, 3 non et 1 abstention, ensuite elle a voté à l'unanimité les conclusions de ce préavis. Dès lors, même si certaines objections qui viennent d'être développées par MM. Pierre-André Spahn et Florian Despond peuvent avoir une certaine pertinence, il semble à M. Zulauf que l'on assiste en ce moment à une certaine bataille d'arrière-garde. Il nous faut passer à autre chose avant ce mois de juillet, avant cette fin de législature et il propose, au nom du groupe socialiste, d'accepter le principe de la voie d'urgence.

La discussion continue.

M. Christophe Privet trouve assez contradictoire un des arguments donné par un de ses collègues PLR, et il demande, par la voie d'urgence, qu'au mois de juillet on règle certains problèmes.

M. Privet a entendu parler de « prestataire de service », et effectivement M. Depallens et lui-même interviennent très régulièrement, soit pour injecter des documents, soit pour aider, par téléphone ou par e-mail, certains membres du Conseil. Ceci est lourd, il n'y a qu'à voir le nombre d'heures qui figurent dans le rapport. M. Privet ne sait pas pour M. Depallens, mais pour lui cela le surcharge.

De surcroît, M. Privet est indépendant, il gagne sa vie et à ce jour il n'a jamais gagné un franc pour ce travail et M. Depallens et lui sont bénévoles. Les seuls moments où ils touchent des indemnités, c'est lorsqu'ils sont en réunion avec la CCO ou quand ils doivent se rendre à l'externe, chez le prestataire. Comme il l'a déjà mentionné, jamais M. Depallens et lui-même n'ont touché un franc pour ce travail.

Encore une fois, il ne sait pas ce qu'il en est pour M. Depallens, mais on ne peut pas demander à M. Privet de continuer ainsi. Cela a été évoqué à la CCO, on en a discuté, il est clair qu'au bout d'un moment on doit lâcher prise, et que cela doit venir dans les services.

Et c'est ce qui est justement proposé, c'est la voie d'urgence, parce que le travail aujourd'hui est lourd, et M. Privet invite, au nom du groupe Montreux Libre, à l'accepter.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

On passe au vote sur l'urgence.

Le Conseil communal de Montreux refuse la voie de l'urgence par 36 OUI, 42 NON et 2 abstentions.

Mme la Présidente Irina Gote déclare que de ce fait, le rapport qui suit est retiré de l'ordre du jour.

9. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

9.1 sur le préavis No 11/2014 relatif aux comptes 2013 de la Communauté intercommunale du Haut-Léman (CIEHL) (rapp. : M. Denis Golaz)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion générale est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Denis Golaz, rapporteur de la commission pour la Commune de Montreux, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 11/2014 de la Municipalité du 21 mars 2014 au Conseil communal relatif aux comptes 2013 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL),

Ouï le rapport de la commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- d'approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2013 ;
- de donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2013.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

9.2 sur le préavis No 15/2014 relatif aux comptes communaux 2013 (rapp. : M. Olivier Gfeller)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

Mme la Présidente Irina Gote va procéder de la façon suivante. Elle ouvrira d'abord la discussion sur le rapport des comptes chapitre par chapitre, puis on examinera le rapport de la Cofin et on votera les conclusions.

Elle demande si la Municipalité souhait s'exprimer, ce qui n'est pas le cas. Donc on commence par le rapport des comptes 2013.

La discussion est ouverte.

Compte de fonctionnement par classification administrative, page 1.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Tableau des charges et revenus par nature, pages 2 et 3.

La parole n'est pas demandée.

Bilan au 31 décembre 2013, pages 4 et 5.

La parole n'est pas demandée.

Fonds provisions et réserves, page 6.

La parole n'est pas demandée.

Tableau des dépenses d'investissements, page 7.

La parole n'est pas demandée.

Structure comptable de la commune, page 9.

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 1 : Administration générale, pages 10 à 29.

Comprend les points : Autorités, Greffe municipal, Personnel et assurances, Intérêts généraux, Bibliothèque municipale, Tourisme, Sport scolaire facultatif.

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 2 : Finances, pages 30 à 35.

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 3 : Domaines et bâtiments, pages 36 à 55.

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 4 : Travaux, pages 56 à 71.

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 5 : Instruction publique et cultes, pages 72 à 79.

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 6 : Police, pages 80 à 85.

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 7 : Sécurité sociale, pages 86 à 95.

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 8 : Services industriels, pages 96 à 97.

La parole n'est pas demandée.

Pages 98 et 99 : Commission intercommunale de la taxe de séjour.

La parole n'est pas demandée.

Pages 100 à 105 : Comptes de fondations et associations.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Mme la Présidente passe au rapport de la Commission des Finances.

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Montreux libre souhaite féliciter la Municipalité pour les économies réalisées ainsi que pour sa bonne maîtrise des charges. Dans l'ensemble, ces dernières sont en effet moindres que le budget ne l'aurait permis.

Nous souhaitons une fois de plus attirer l'attention sur la nature fluctuante des revenus qui sont en partie à l'origine du résultat très positif de l'exercice 2013. En effet, le

compte impôt sur les successions et donations enregistre près de 11 millions de francs de revenus, alors que seul 3,5 étaient prévus. Il faut donc garder la tête froide malgré la bonne santé financière de notre Commune, à moins bien sûr d'être animé de quelques sombres desseins.

Enfin, nous nous réjouissons du fait que la subvention aux abonnements de transports publics connaisse un succès sans cesse grandissant. Ce sont 837'000 francs qui sont redistribués à quelque 3'000 contribuables qui possèdent un abonnement annuel ou douze abonnements mensuels consécutifs, utilisent les transports publics et contribuent ainsi à réduire les émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'à désengorger le trafic.

Vous l'aurez compris, Montreux libre acceptera les comptes et vous invite à faire de même. »

La discussion est toujours ouverte.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Le groupe UDC est satisfait des réponses apportées en commission concernant les comptes communaux 2013 et de la gestion de la Municipalité quant aux deniers des citoyens. Comme nous l'avons dit précédemment, nous sommes heureux de constater au final cet excédent de recettes. Espérons que cela puisse continuer dans les années à venir et que la prudence déclamée lors des précédents budgets s'estompe un peu en vue d'un budget plus proche de la réalité.

Concernant la Commission Communication et Organisation du Conseil communal, on y revient car c'est dans le rapport, et la discussion qui a eu lieu en commission sur son coût (ou ses jetons de présence), nous sommes heureux de constater que les commissaires présents aient discuté des complexes tâches opérationnelles qu'elle assume et qui ne devraient pas perdurer, ces membres étant des politiciens de milice. C'était justement le but du préavis 18/2014. Il existe toutefois un autre volet à cette commission qui est celui de la communication. Si vous avez pris connaissance du rapport de la CCO 2013-2014, vous avez pu avoir un aperçu un peu plus large de toutes ses activités et ce qu'elle a accompli. Je vous invite à discuter avec votre représentant nommé si vous avez des doutes sur nos tâches et notre travail. Je m'arrêterai là et les membres de cette commission se réjouissent de pouvoir répondre plus amplement aux questions des commissaires lors du prochain budget ! A nouveau, là aussi, nous avons toujours joué la transparence.

Le groupe UDC approuvera donc les comptes communaux pour l'exercice 2013 et adoptera la répartition du résultat comme proposé dans le préavis. Je vous remercie pour votre écoute. »

La discussion continue.

M. Michel Zulauf donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Lors de la dernière séance du Conseil communal, j'ai développé une intervention au terme de laquelle je demandais à la Commission des Finances de nous informer, en particulier, sur les chiffres relatifs à la coopération et au développement à la suite des informations qui étaient parues dans la presse au début de cette année 2014.

Dès l'instant qu'aucune information ne nous est apportée ce soir, j'interviendrai au début du mois de septembre par le biais d'une interpellation. »

La discussion est toujours ouverte.

M. le Syndic Laurent Wehrli, au nom de la Municipalité, remercie pour les différents commentaires qui ont été faits. Il ne veut pas allonger vu l'ordre du jour de ce soir, mais il aimerait, en particulier après l'intervention de Mme Catherine Buchet Bulliard, bien préciser quelques éléments.

Les impôts aléatoires sont, c'est leur titre même, aléatoires, et il faut être clair, il serait sans aucun doute faux de dire que parce que l'on a eu Fr. 7'000'000.- de plus cette année d'impôts aléatoires, qu'au budget l'année prochaine on mette ces Fr. 7'000'000.- de plus. D'autant plus, et il le rappelle encore une fois ici, que contrairement à ce qu'il se passait il y a quelques années encore, le système actuel de péréquation intercommunale financière des communes vaudoises, fait que le 50% de ce montant sera en charge de la Commune de Montreux l'année prochaine, par augmentation du volet impôt de succession dans la péréquation intercommunale.

Donc il faut être très clair, on peut évidemment se réjouir de deux autres éléments par rapport aux conclusions des comptes 2013, c'est la diminution de certaines charges, ce qui a d'ailleurs été rappelé et M. Laurent Wehrli remercie pour le fait que cela a été souligné. Deuxièmement, c'est l'augmentation de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Cette augmentation-là, d'environ Fr. 3'000'000.-, est intéressante parce qu'elle n'est justement pas aléatoire, elle est structurelle, elle détermine très clairement qu'alors que nous avons eu 1,08% d'augmentation de la population de Montreux entre 2012 et 2013, que donc globalement la population de Montreux a une situation financière légèrement meilleure, puisque sur l'exercice passé on n'a pas eu de rattrapage particulier au niveau des impôts.

Mais il faut être toutes et tous ensemble prudents par rapport à ces éléments-là. Ce n'est pas une volonté de la Municipalité de vouloir "tendre les bretelles" en disant : « Vous avez vu ce que l'on a fait comme résultat ! », ce n'est pas cela, mais c'est justement d'être très attentif entre ces notions d'aléatoire et de structurelle, et surtout que notamment les impôts dits aléatoires et en particulier sur les successions entrent pour 50% ensuite dans la péréquation. M. le Syndic Laurent Wehrli se devait juste de repréciser ces éléments-là afin que les choses soient claires pour tout le monde. Mais encore une fois il remercie la Commission des Finances pour ses travaux.

Et pour terminer, M. Laurent Wehrli précise, à l'attention de M. Michel Zulauf, que la Municipalité a particulièrement été attentive à ses propos lors du dernier Conseil. Elle a d'ores et déjà réfléchi également, en vue du budget 2015, à cette question-là.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Olivier Gfeller, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

C'est à l'unanimité des commissaires présents, soit 9 oui, 0 non et 0 abstention que la commission vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, à prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 15/2014 de la Municipalité du 11 avril 2014 au Conseil communal relatif aux comptes communaux 2013,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'approuver les comptes communaux pour l'exercice 2013 ;
2. d'adopter la répartition du résultat avec :

- CHF 5'000'000.- à la provision pour l'entretien du patrimoine (9281.000)
- CHF 4'000'000.- aux réserves générales pour investissements futurs (9282.001)
- CHF 1'000'000.- à la provision pour participation à des institutions et manifestations à caractère public (9281.180)
- CHF 307'019.- au résultat cumulé des années précédentes (9290.000) ;

3. d'en donner décharge à la Municipalité.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

9.3 sur le préavis No16/2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 560'000.- au maximum, sous déduction de subvention et participation à recevoir, pour financer l'assainissement de onze installations de chauffage de bâtiments communaux ou entretenues par la Commune, afin de les rendre conformes aux normes de l'OPair (ordonnance sur la protection de l'air), aux normes de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) ou de renouveler des installations obsolètes dont la fiabilité ne peut plus être assurée (rapp. : Mme Susanne Lauber Fürst)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion générale est ouverte.

M. Florian Chiaradia déclare que si la séance de commission ainsi que le rapport ont été gérés d'une main de maître, il ne cache pas être resté perplexe sur le contenu du préavis et sur certains éléments du débat apparus en commission.

A ce stade il annonce de suite la couleur, il dépose une motion d'ordre demandant le renvoi du préavis à la Municipalité, pour de nouvelles propositions prenant davantage en compte les énergies renouvelables, en particulier le solaire, dans les installations envisagées.

Il se trouve en effet que les panneaux solaires thermiques notamment, auraient pu être bien plus largement envisagés. Sur les 11 renouvellements d'installations effectués, seul 1 cas sera doté de panneaux solaires thermiques à Tavel.

En revanche, pour les collèges de Chailly, Clarens Gare et Chernex notamment, aucun apport d'énergie renouvelable n'est envisagé. On a d'ailleurs entendu sur le sujet des arguments particulièrement étonnants. Par exemple, puisqu'il s'agit d'écoles, les bâtiments sont vides une partie de l'été et donc il n'est pas envisageable d'y installer du solaire thermique.

M. Florian Chiaradia rappelle que ce sont les mêmes éléments que ceux avancés contre l'extension de l'installation solaire de la Saussaz, que le Conseil a heureusement eu la sagesse d'ignorer il y a un mois.

D'autre part, on a également entendu que les bâtiments équipés étaient vieux, l'installation de panneaux solaires serait donc inefficace. Que dire alors aux nombreux privés qui font l'effort d'équiper leur bâtiment avec des installations fonctionnant partiellement avec des énergies renouvelables ? Des bâtiments présentant parfois même un certain intérêt patrimonial sont en effet progressivement équipés d'installations solaires pour l'eau chaude, voire le chauffage et parfois alimentés par des chaudières à pellets. Que tous les privés qui font ces efforts soient remerciés.

Face à cela, les mesures proposées dans ce préavis font office de service minimum. Avec ce préavis on est donc reparti pour 20 ans de chauffage aux énergies fossiles. La Municipalité le reconnaît, il aurait été envisageable d'en faire plus pour le renouvelable si on lui le demandait. Le service concerné ne s'en cache d'ailleurs pas, sur ce point il faut le remercier, il a avant tout agi selon des critères économiques.

Pour sa part M. Chiaradia estime que ce n'est pas acceptable pour une Commune qui met en avant le développement durable et son label « Cité de l'énergie ». Dans ce contexte Montreux ne doit pas faire le minimum, mais doit se comporter comme une ville exemplaire.

Mme la Présidente a pris note que M. Florian Chiaradia a déposé une motion d'ordre au sens de l'article 125 al. 3 et qu'il demande donc le renvoi à la Municipalité. Elle demande si cette motion d'ordre est appuyée par dix membres du Conseil, ce qui est bien le cas.

Avant de passer au vote, Mme la Présidente ouvre la discussion sur la motion d'ordre.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Montreux Libre soutiendra le renvoi à la Municipalité du préavis en demandant que l'approche concernant les changements ou rénovations de production de chaleur soient envisagées différemment.

En effet, tant le préavis que le rapport démontrent que le travail a été bien fait, mais selon une approche qui est avant tout purement financière, avec pour but de dépenser le minimum. C'est un peu une approche à la "Bernard Nicod", si on lui permet cette expression.

Or, sur les onze bâtiments qui ont besoin d'une adaptation de la production de chaleur, il apparaît que sur deux ou trois d'entre eux une approche différente, plus chère à cours terme mais justifiable à long terme, serait possible.

Ainsi, par exemple, l'explication selon laquelle il n'est pas possible d'utiliser des panneaux solaires thermique pour le collège des Avants, en raison de la forme du toit, est une explication étonnante. Car des solutions d'installations de panneaux solaires devant le collège, dans le préau en contre-bas, paraissent possibles.

De plus, le bâtiment étant en grande partie vide actuellement, la construction d'un stock de pellets paraît aussi envisageable, sous réserve d'investir un peu plus bien entendu.

Nous défendons le principe que la Commune trouve des solutions utilisant des énergies renouvelables, même si l'investissement est plus élevé, car celui-ci se justifiera sur le long terme.

Par conséquent, nous proposons que les onze projets listés dans le préavis soient réétudiés, dans cette vision à long terme. »

La discussion sur la motion d'ordre continue.

M. Pierre-André Spahn est contre cette motion d'ordre. Tout a été discuté au niveau de la commission, tout le monde a lu le rapport, tout est mentionné dessus.

Effectivement, Montreux est une « Cité de l'énergie », mais l'énergie passe aussi des fois par des économies plutôt que par du solaire ou des plaquettes à bois à tout prix. On parle quand même ici de l'argent du contribuable, alors tripler ou quadrupler le prix d'un préavis pour mettre certains chauffages, pour M. Spahn ce n'est pas utile dans le cas présent. Il faut se concentrer sur les nouveaux bâtiments, afin qu'ils soient complètement aux normes requises, et donc refuser cette motion d'ordre et accepter ce préavis.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger a entendu parler de tripler le montant du préavis, alors personnellement il n'en sait rien. Il aurait souhaité avoir un préavis présentant plusieurs variantes chiffrées, cela aurait été intéressant, d'où l'intérêt aussi de ce renvoi.

La discussion continue.

M. Florian Despond invite M. Alexandre Staeger, si le préavis est réétudié, à donner les plans avec les emplacements possibles, devant le Collège des Avants, pour les panneaux solaires.

La discussion continue.

M. le Municipal Alain Feissli ne va pas rentrer dans le fond, à ce stade du débat d'entrée en matière, mais il tient simplement à affirmer que la Municipalité et la commission ont eu l'occasion de travailler d'une manière fine chaque élément, objet par objet. La commission a pu se rendre compte que l'on ne travaille pas, et il cite M. Alexandre Staeger : « à la Bernard Nicod ». On intègre d'une manière systématique les énergies renouvelables là où naturellement c'est techniquement possible, et pour un certain nombre d'objets, il a été démontré que techniquement c'était malheureusement impossible, et sur d'autres éléments on les intègre effectivement là où cela a économiquement un sens. C'est un des éléments clés qui a été débattu dans le cadre de la commission.

Finalement si l'on ne travaille pas « à la Bernard Nicod », la Municipalité est également soucieuse de la bonne gestion du denier public.

La parole n'est plus demandée sur la motion d'ordre. On passe donc au vote sur cette motion d'ordre.

Le Conseil communal de Montreux refuse la motion d'ordre à la majorité.

La discussion générale continue.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, chers collègues,

Ce préavis portant sur 11 objets, dont 5 ne répondant plus aux normes de la protection de l'air et 1 sur la protection des eaux, est conséquent financièrement parlant, soit Fr. 560'000.- moins Fr. 50'000.- de subvention, néanmoins il est nécessaire.

Je tiens à souligner, en mon nom et celui de mes collègues de groupe, l'excellent travail fourni par les services municipaux dans l'analyse méthodique faite sur les diverses possibilités d'évolution et d'amélioration de ces installations, tant au niveau technique qu'environnemental.

Bien sûr, on peut regretter, à priori, le fait que l'exécutif ne propose pas un changement radical des sources d'énergies fossiles pour des énergies renouvelables. Mais le choix proposé est pertinent. Il s'explique effectivement par une réflexion intelligente de relation de coût d'investissement par rapport aux résultats escomptés.

Les économies ainsi réalisées pouvant être affectées à l'amélioration d'isolation des bâtiments par exemple, ce qui a pour conséquence une diminution significative de consommation d'énergie. Fort de cette analyse, nous constatons, exprimé en Kw/h, une économie annuelle d'environ 90'000 Kw/h, ainsi qu'une diminution de rejet de CO2 dans l'atmosphère de 28,1 tonnes pour l'ensemble de ce préavis.

J'invite donc la Municipalité à poursuivre dans l'étude systématique de la faisabilité d'implantation de sources d'énergie renouvelable, dans tout objet communal nouveau ou subissant une transformation.

Le groupe UDC votera OUI à l'unanimité à ce préavis et vous encourage, chères et chers collègues, à en faire de même.

Je vous remercie pour votre attention. »

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme Susanne Lauber Fürst, présidente-rapporteuse de la commission, déclare que la commission a voté par 9 oui, 1 non et 0 abstention en faveur de ce préavis et donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 16/2014 de la Municipalité du 4 avril 2014 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 560'000.00 au maximum, sous déduction de subvention et participation à recevoir, pour financer l'assainissement de onze installations de chauffage de bâtiments communaux ou entretenues par la Commune, afin de les rendre conformes aux normes de l'OPair (ordonnance sur la protection de l'air), aux normes de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) ou de renouveler des installations obsolètes dont la fiabilité ne peut plus être assurée,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux décrits dans le présent préavis ;

2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 560'000.- au maximum, sous déduction de subvention et participation à recevoir ;

3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;

4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;

5. d'amortir directement cet investissement par un prélèvement correspondant sur le fonds d'entretien du patrimoine (compte No 9281.000) ;

6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette opération.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité.

9.4 sur le préavis No 17/2014 relatif à l'adoption des comptes 2013 du Fonds culturel Riviera (rapp. : M. Yann Krebs)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Yann Krebs, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

C'est à l'unanimité des membres présents, que la Commission intercommunale de gestion propose aux membres des conseils communaux d'approuver le rapport d'activités et les comptes 2013 du Fonds culturel Riviera.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

9.5 sur le préavis No 18/2014déposé par la VOIE DE L'URGENCE au sens de l'art. 80 RCCom, relatif à la proposition développée par le Bureau et par la Commission Communication et Organisation visant à réactualiser le temps de travail de la secrétaire du Conseil communal et sur le volet communication publique du Conseil communal de Montreux (rapp. : M. Florian Despond)

La voie de l'urgence ayant été refusée, ce point est supprimé de cette séance.

9.6 sur le rapport No 10/2014 de la Municipalité sur sa gestion durant l'année 2013 (rapp : M. Christian Bécherraz)

Mme la Présidente remercie M. le Président de la Commission de gestion ainsi que tous les membres de la CoGest, pour le grand travail effectué au cours de l'année.

Elle informe le Conseil qu'elle procédera de la manière suivante, d'abord une discussion générale, puis l'étude des réponses aux vœux et enfin les conclusions.

La discussion générale est donc ouverte.

Mme Catherine Buchet Bulliard pose la question de savoir si au moment des vœux la discussion sera ouverte. Mme la Présidente Irina Gote répond que si la parole est demandée il y aura effectivement discussion. Mme Catherine Buchet Bulliard déclare que dans ce cas elle préfère intervenir au moment des vœux.

La parole n'est plus demandée. La discussion générale est close.

Mme la Présidente passe aux réponses aux vœux de la Commission de gestion.

Vœu Nº 1

Elle demande à M. Christian Bécherraz, président de la Commission de gestion, si la commission accepte la réponse municipale.

M. Christian Bécherraz, président de la commission, répond que la Commission de gestion accepte la réponse municipale à l'unanimité.

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

J'étais déjà intervenu sur la problématique des alpages lors du débat sur le budget 2015. Je remarque que les craintes que j'avais exprimées, pourtant critiquées par l'un des membres de la CoGest, sont partagées par la commission chargée du chapitre concerné, je cite : « […] cette dernière [la Commission de gestion] craint aujourd'hui qu'un dépassement important ne se réalise si la gestion des travaux prévus et souhaités pour les alpages n'est pas rapidement assainie selon son vœu n° 3/2012 » « […] éviter une éventuelle catastrophe financière dans la gestion de ces deux préavis […] ». Et lorsque, je lis que : « le même principe dit « des vases communicants », décrié par la Commission, est encore et toujours appliqué », la différence entre dépense d'investissement et dépense d'entretien me semble toute relative.

Que l'on se comprenne bien : je ne critique pas le travail de la commission, bien au contraire, je la rejoins pour dénoncer tout comme elle, je cite toujours : « Un flagrant manque de rigueur dans le suivi des travaux.»

Je me permets aussi de relever le fait que ce n'est pas la première fois que la CoGest se plaint de ce manque de rigueur quant au préavis sur les alpages, puisqu'elle fait elle-même référence à ses vœux 3/2012 et 5/2013, qui n'ont toujours pas l'air d'avoir été satisfaits, notamment quant au principe des vases communicants.

La CoGest souligne certes la qualité du dialogue et la volonté de transparence de la Municipalité, mais cela ne l'empêche pas de considérer que certains travaux sont, je cite : « sur le fil du rasoir », sans pouvoir évoquer une quelconque illégalité.

Il faut admettre qu'il paraît difficile de refuser une réponse de la Municipalité qui s'engage à respecter le vœu de la CoGest. Mais vu ce qui précède, et surtout parce que les recommandations des années précédentes ne semblent pas avoir été respectées, il me sera tout aussi difficile de l'accepter. »

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme la Présidente passe au vote sur la réponse municipale au vœu no 1.

Le Conseil communal de Montreux accepte la réponse municipale à une très large majorité.

Vœu Nº 2

M. Christian Bécherraz, président de la commission, déclare que la Commission de gestion accepte la réponse de la Municipalité à l'unanimité.

La discussion est ouverte.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention :

« Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Tout d'abord nous avons trouvé ce rapport de gestion très intéressant. Nous remercions vraiment l'énorme travail qui a été fait par les membres de la commission et des vœux émis par ceux-ci.

Concernant le vœu no 2, nous nous réjouissons que la commission consultative se réunisse à nouveau et que les noms des membres y siégeant soient, pour certains, réactualisés, cette liste n'étant plus à jour. Nous restons tout de même un peu sur notre faim considérant le ratio entre le montant des subventions qui s'élève à Fr. 3'773'662.- et le nombre de personnes employées dans ce service. A quel niveau de détail peuvent-ils aller avec 3 employés pour 1,75 EPT, dont un apprenti? Même si les objectifs sont notés, quelles sont leurs priorités et leurs objectifs réels compte tenu du peu de ressources dont ils disposent ? Nous y reviendrons un peu plus tard dans la soirée… Merci. »

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme la Présidente passe au vote sur la réponse municipale au vœu no 2.

Le Conseil communal de Montreux accepte la réponse municipale à une très large majorité.

Vœu Nº 3

M. Christian Bécherraz, président de la commission, déclare que la Commission de gestion accepte la réponse de la Municipalité à l'unanimité.

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger relève qu'il a juste un petit problème avec la réponse municipale. Il voit qu'il y a eu une réunion de la Commission de programmation les 11 mars et 2 mai, s'il a bien compris, et que parmi les membres de cette Commission de programmation figurant dans le rapport, il y a un représentant de Montreux Libre et que la personne en question a démissionné du Conseil, et cette personne a été remplacée le 2 octobre 2013. Donc M. Staeger ne comprend pas comment la commission a pu siéger sans ce membre, mais il y a peut-être quelque chose qu'il n'a pas compris.

La discussion continue.

Mme la Municipale Edith Willi déclare que ceci lui permet d'introduire une modification à apporter au rapport que le Conseil a reçu. Il y a eu une confusion dans les deux commissions. Pour la Commission culturelle consultative, les noms sont tout à fait justes, par contre pour la Commission de programmation, qui fait l'objet de ce vœu, cela n'est pas tout à fait juste puisqu'il y a eu un copier/coller.

Pour cette commission il faudrait biffer les noms de M. Wehrli, Mme Pellet, Mme Baumann, M. Jorge, M. Mastropaolo, M. Nicoulaz et M. Och, qui n'en font pas partie puisqu'eux ils font partie de la Commission culturelle consultative.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme la Présidente passe au vote sur la réponse municipale au vœu no 3.

Le Conseil communal de Montreux accepte la réponse municipale à une très large majorité.

Vœu Nº 4

M. Christian Bécherraz, président de la commission, déclare que la Commission de gestion accepte la réponse de la Municipalité à l'unanimité.

La discussion est ouverte.

M. Christophe Privet avoue que cela a été une grande surprise pour lui de lire ce vœu no 4 et le rapport de la Commission de gestion au sujet de ces problèmes de billetterie. Il rappelle que lors du budget, il y a eu un rapport de minorité qui soulevait justement ces problèmes, et un mois et demi avant que la Commission des finances vote les conclusions finales du budget il avait écrit à la Municipalité pour poser ces questions-là, auxquelles il n'a jamais eu de réponses, ce qu'il avait clairement fait savoir dans le rapport de minorité.

M. Privet ne cache pas son étonnement, que quelques mois après, la Commission de gestion se trouve à devoir réclamer à 3 reprises ces chiffres, qui avaient déjà été réclamés en octobre et qu'il a fallu quand même semble-t-il, pour les membres de la CoGest, froncer un peu les sourcils et faire savoir leur courroux au sujet de cette problématique.

M. Privet le déplore, c'est récurant cette difficulté à obtenir ce type d'information qui ne semble pas être un secret d'état, du moins c'est l'impression qu'il en a, et en ce qui le concerne il a de la peine à accepter la réponse municipale. Parce qu'encore une fois on botte un peu en touche soit : « Ah oui, et bien à l'avenir on fera un peu attention. »

M. Privet ne sait pas si c'est un problème informatique. Il ne sait pas d'où vient ce problème, mais il constate tout de même qu'il a fallu six à sept mois pour donner ces chiffres. Il les a demandés, la CoGest aussi, il a fallu beaucoup de temps pour que ces chiffres viennent. Où est le problème ? Est-ce un problème informatique, ou comme l'a souligné tout à l'heure son préopinant, un problème de personnel ? Cela est tout de même incroyable. Quand on fait de la billetterie, théoriquement dans l'heure qui suit, on peut dire que l'on a offert tant de billets, il y a eu tant d'invitations, tant d'enfants, tant d'adultes, etc. M. Privet trouve cela impressionnant.

Donc il tenait ici à remercier la CoGest d'avoir été jusqu'au bout de l'exercice, d'avoir exigé ces chiffres et de les avoir obtenus. Enfin ils sont là ! Mais M. Privet refusera la réponse municipale, parce qu'il trouve incroyable qu'il faille six mois pour obtenir des chiffres que l'on peut obtenir en 10 minutes à la fin de la vente des billets.

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Quant au vœu no 4, nous aurions aimé que la réponse aille un peu plus loin ! Il serait vraiment intéressant de mettre en place un tableau évolutif par manifestation qui indiquerait la fréquentation totale par classe de sièges, le nombre de spectateurs et le nombre de places offertes, ainsi qu'un ratio d'occupation des places calculé entre le montant de la subvention octroyée et la place occupée par l'association. En mettant en place de tels outils, nous pourrions avoir un ordre de grandeur pour pouvoir mieux analyser et comparer les pauvres chiffres restitués par ce service et intégré dans ce rapport.

En espérant avoir été entendue par la Mme la Conseillère Municipale en charge de ce dicastère, je vous remercie pour votre écoute. »

La discussion continue.

M. Florian Despond, pour pondérer un petit peu les propos de M. Christophe Privet, précise que l'on a pas dû se mettre à genoux pour obtenir les informations, elles n'ont pas été transmises tout de suite, dans le mois qui a suivi, mais on les a eues en commission et elles ont été apportées avec toute la transparence nécessaire.

La discussion continue.

M. Christophe Privet croit que M. Florian Despond n'a pas dû l'écouter. Il lui rappelle qu'il a fait des demandes un mois et demi avant que la CoFin rende ses conclusions pour les comptes. M. Privet n'a fait que reprendre ce qui est écrit dans le rapport de la commission à laquelle, semble-t-il, M. Florian Despond a participé. C'est bien ce qui est écrit dans le rapport. A trois reprises ces chiffres ont été demandés, le collègue en charge de ce dossier a dû froncer très sérieusement les sourcils. C'est ce qui figure dans le rapport.

Maintenant si M. Despond souhaite, pour une raison qui est totalement inconnue de M. Privet, laisser à penser que ce dernier se trompe, cela regarde M. Despond.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme la Présidente passe au vote sur la réponse municipale au vœu no 4.

Le Conseil communal de Montreux accepte la réponse municipale à la majorité.

La parole n'est plus demandée. La discussion générale est close.

M. Christian Bécherraz, président de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport No 10/2014 de la Municipalité du 14 mars 2014 sur la gestion de la Commune pour l'année 2013,

Ouï le rapport de la Commission de gestion,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. de prendre acte du présent rapport,
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2013.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

9.7 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Olivier Raduljica « Pour un soutien à la démarche Easyvote » (rapp. : M. Christophe Privet)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion générale est ouverte.

M. Marcel Jost donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Comment faire pour intéresser les jeunes à la politique ? Cela n'est pas forcément la question.

Comment faire pour intéresser entre 60 et 70% de la population à la politique ? Voilà le vrai problème. Mais vous me direz que cela commence quand on est jeune, et je suis d'accord avec vous.

J'ai entendu dire qu'à l'école les cours de civisme avaient été abandonnés. J'ai entendu dire, parce que comme beaucoup d'entre nous cela fait longtemps que je n'y ai pas mis les pieds. Le retour de ces cours serait peut-être une solution intéressante.

Nous avons également entendu parler d'un Conseil communal pour les jeunes. Voilà une belle idée.

Mais imprimer un nouveau prospectus qui va finir à la poubelle, bof !

Pour nous le groupe UDC nous pensons qu'il y a d'autres directions à étudier que d'éditer et de leur envoyer encore un fascicule qui ne sera peut-être pas plus lu, que l'officiel qui accompagne chaque campagne.

Mais partagés, sans grande conviction sur cette solution, nous laissons le libre choix de vote dans notre groupe. Merci. »

La discussion continue.

M. Yanick Hess souligne que dans le rapport il est écrit : « Dans l'école obligatoire il est impossible d'intervenir pour expliquer la politique… ». Il rappelle que dans le cadre du plan d'études et ce que font les élèves en onzième année, il y a une heure de civisme, en 11 VSO, 11 VSG, 11 VSB et pour les actuelles neuvième et dixième années, il y a deux heures de géographie, dont une heure de civisme qui doit être consacrée à ce sujet-là.

La discussion générale est toujours ouverte.

M. Stéphane Barbey pense que Easyvote est une vraie mauvaise idée, dans le sens que c'est tout à fait juste qu'il est nécessaire de rendre la politique attractive et que les jeunes y participent, mais comme toutes les couches de la population.

Le premier problème de ce projet Easyvote, c'est que l'on demande d'utiliser des deniers communaux pour la politique fédérale. Et ceci est un peu bizarre parce qu'il faudrait, à l'inverse, que si on utilise de l'argent communal ce soit d'abord pour la politique communale et

ensuite pour la fédérale. Donc là il y a un investissement qui ne va pas là où il doit aller, puisque en définitive on est là pour gérer les biens communaux, pour le bien de la communauté communale.

Le deuxième fait c'est un petit peu comment l'on considère les jeunes. Est-ce que quand on est jeune on est plus bête que quand on est vieux ? Personnellement M. Barbey en doute, et il serait jeune, ce que malheureusement il n'est plus depuis longtemps, il serait assez contrarié que l'on doive lui faire des petits dessins pour qu'il comprenne quelque chose au pays dans lequel il vit. Il n'est pas à leur place, mais s'il l'était il croit qu'il considérerait cette manière de voir les choses tout à fait inappropriée.

Donc, M. Stéphane Barbey invite à voter contre ce projet. Cependant il y a en germe une idée qui est nécessaire, c'est celle qu'il y ait une approche pour les jeunes adultes qui rentrent dans la société, et comme l'on va avoir une Maison de Commune, il croit qu'il est extrêmement souhaitable alors d'examiner si l'on ne peut pas avoir une association ou fondation, qui réunisse les jeunes intéressés pour leur donner le goût de la politique ou tout autre forme.

Sur le fond Easyvote est une bonne idée, mais son procédé, tel qu'il est proposé aujourd'hui, est une mauvaise idée et c'est pour cela, et il le répète, qu'il faut voter contre ce projet.

La discussion générale est toujours ouverte.

M. Yves Depallens déclare que toute opération de communication qui vise à améliorer une action, doit pouvoir être mesurée. Or aujourd'hui, on ne sait absolument pas combien de jeunes votent ou ne votent pas sur la commune.

Il ne voit pas dans quelle mesure on serait capable de mesurer l'efficacité de cette action. Il encourage donc le Conseil à refuser ce postulat.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Christophe Privet, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

La parole n'étant plus demandée, la commission passe au vote concernant l'acceptation de la prise en considération de ce postulat.

C'est par 6 oui, 2 non, 2 abstentions que la commission vous invite à prendre en compte ce postulat.

Le Conseil communal de Montreux refuse par 28 OUI, 36 NON et 4 abstentions la prise en considération du postulat de M. Olivier Raduljica « Pour un soutien à la démarche Easyvote ».

9.8 sur la prise en considération ou non de la motion transformée en postulat de M. Christophe Privet « L'enfer de la Rue du Pont est pourtant pavé de bonnes intentions… » (rapp. : M. Olivier Blanc)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

Mme la Présidente attire l'attention du Conseil sur le fait que M. Christophe Privet a transformé sa motion en postulat.

La discussion générale est ouverte.

M. Yves Laurent Kundert déclare que le groupe des Verts soutient la prise en considération de la motion transformée en postulat, traitant de la Rue du Pont.

En effet, les citoyens de la Rue du Pont aspirent à vivre dans un quartier calme, où ils peuvent ouvrir les fenêtres sans être incommodés par un bruit excessif lié aux pavés. Les nuisances sonores continuent malgré les opérations techniques et l'introduction de la zone 30. Il convient de trouver une solution.

M. Kundert ajoute qu'aujourd'hui de nombreux pavés sont abîmés, ce qui provoque une caisse de résonnance. Il conclut en informant le Conseil qu'à Lausanne de magnifiques pavés avaient été posés devant le Musée Olympique et que devant la plainte des rares habitants du lieu, ils ont été enlevés, alors que l'on sait qu'il y a beaucoup plus d'habitants à la Rue du Pont.

La discussion est toujours ouverte.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Après avoir siégé en commission et entendu les diverses informations, le groupe UDC par la voix de son commissaire avait soutenu cette pétition en plénière lors de sa votation le 29 janvier dernier.

Aujourd'hui, nous désirons que ce postulat soit pris en considération. Dire que ce projet est une belle réalisation, notamment du point de vue esthétique, qu'il n'y a pas de faits nouveaux ou encore que nous nous exposerions à des demandes du même genre nous laisse sans émotion face à des habitants lésés, souffrant d'un problème de bruit et d'un sommeil de mauvaise qualité de surcroît dans cette zone pavée. De plus, lors de cette séance, certaines informations nous avaient été données qui se sont avérées fausses par la suite.

Le groupe UDC se demande si pour une fois nous ne pourrions pas accepter qu'on se soit peut-être trompé ? Et faire un effort pour chercher une solution concertée pour les secteurs pavés qui posent problème. Nous travaillons pour le bien-être du citoyen et dans ce cas-là, nous n'y répondons pas. Pour toutes ces raisons, je vous invite à dire OUI à ce postulat.

Je vous remercie pour votre écoute. »

La discussion continue.

M. Christophe Privet donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, chères et chers collègues,

Même si l'on m'a bien fait comprendre ces derniers jours que mon postulat au sujet de la Rue du Pont allait partir ce soir en enfer, je reste intimement convaincu que le bon sens l'emportera …

En ce qui me concerne et mon groupe Montreux Libre avec, nous avons par l'intermédiaire de ce postulat clairement défini les pistes pour trouver une solution à des problèmes techniques et sécuritaires qui empoisonnent la vie d'un nombre important d'habitants de la Rue du Pont depuis maintenant plus de 6 ans à présent.

Il y a plusieurs aspects qui frappent pour ceux qui ont pris la peine de refaire une lecture complète depuis mars 2002 de ce dossier.

Point 1

Tout est parti d'une pétition de 2002 qui a été prise en considération la même année par notre Conseil qui demandait en substance :

a) d'augmenter la sécurité du trafic,

b) d'améliorer l'aspect de la Rue du Pont,

c) d'augmenter le nombre de places de parc et

d) d'améliorer la gestion des déchets.

Il est à noter qu'il n'y a eu aucune demande de pavage de la route !

Point 2

En 2007, 180 habitants ont adressé une première pétition qui demandait en substance :

a) que la fontaine sise devant la Maison Visinand ne soit pas déplacée,

b) que la barrière entourant la dite fontaine soit maintenue sur les trois côtés,

c) que le chêne vert ne soit ni déplacé ni enlevé et

d) que les habitants de la Vieille Ville soient consultés et tenus informés d'autres modifications.

Cette première pétition n'a pas été prise en considération par notre Conseil.

Point 3

Notre collègue Nicolas Gudet a déposé une interpellation visant notamment à clarifier la manière dont les habitants de la Vieille Ville ont été tenus informés du projet. La Municipalité a répondu, le 22 juin 2007, avoir eu de nombreux contacts avec la Société de développement et les Gouverneurs des villages concernés pour les informer de l'avancement du projet.

Nous verrons par la suite que ce ne fut pas véritablement le cas …

Point 4

En mai 2009, deuxième pétition qui demande clairement :

a) que la placette sise devant la Maison Visinand soit végétalisée,

b) que les bandeaux des pavés soient supprimés et remplacés par le même revêtement lisse sur toute la Rue du Pont,

c) que la mise en place de la zone 30 soit terminée à l'automne comme promis et

d) que les panneaux en contrebas indiquant la direction « Glion-Caux » soient rendus plus visibles.

Encore une fois nous avons refusé la prise en considération de la pétition au vu des réponses et promesses de la Municipalité de régler l'ensemble de ces problèmes.

Point 5

Octobre 2012, nouvelle pétition des habitants avec toujours la même problématique soulevée.

Les nuisances sonores perdurent malgré les opérations techniques effectuées sur le revêtement en pavés et l'introduction de la zone 30.

Diminuer la densité du trafic et la vitesse de ce dernier.

Pose d'un un radar, fixe ou mobile, car les mesures indicatives ("Speedy") ne sont pas suffisantes à leurs yeux.

A nouveau et pour la troisième fois refus de notre Conseil d'entrer en matière.

Je vous fais grâce, dans cet historique, des échanges de correspondance entre les citoyens, notre Conseil et la Municipalité, mais je souhaite tout de même attirer votre attention sur deux aspects importants.

Il a été affirmé par la Municipalité, que c'était un choix des habitants et qu'à deux reprises ces derniers avaient voté en faveur des pavés. Les échanges de correspondance que j'ai eus avec M. Vincent Favrod, Président des intérêts et du développement de la Vieille Ville, ainsi qu'avec M. Michel Aubry, Gouverneur du village des Planches, villages de Chêne, Sâles et Crin, et comme le confirme l'article du Régional, ces discussions et soi-disant vote des habitants, n'ont simplement jamais eu lieu ou jamais existé.

Aussi et jusqu'à preuve du contraire, je m'étonne du silence assourdissant des personnes habitants le quartier des Planches favorables au maintien des pavés. Ou sont-ils, pourquoi n'ont-ils pas réagi, écrit ou du moins fait savoir leur attachement à ces pavés ?

Pourquoi les différentes associations, citées précédemment, n'ont-elles pas écrit qu'il faut respecter le choix de garder les pavés, alors qu'ils auraient eu, selon les arguments de la Municipalité, deux votes en faveur du maintien des pavés ?

Où est le courrier de ces associations afin que les décisions de leurs membres soient respectées si véritablement tel était leur choix !

Rien, bien entendu rien, aucun courrier, aucune réaction des associations en faveur du maintien de ces pavés. A oui, je me trompe un courrier de quelques lignes de M. Tony D'Angelo, habitant à l'avenue des Alpes 27 bis, en faveur du maintien des pavés. Mais j'ai pris bonne note que ce Monsieur, n'habite pas le quartier des Planches.

Par contre, nous avons reçu plusieurs courriers, dont un qui est très explicite et qui résume très bien cette affaire depuis le début, celui de M. Linsig Georges qui a fait un plaidoyer de 6 pages contre les pavés et d'autres aspects de ce dossier de la Rue du Pont.

Ce qui m'a frappé lors de la réunion de la commission, et cela a été soulevé par ma préopinante, ce sont les arguments qui m'ont été donnés pour refuser la prise en considération de ce postulat.

Un commissaire n'a pas hésité à donner comme arguments : « L'hiver les véhicules sont équipés de pneus qui font plus de bruit. »

Mais ce n'est selon lui pas un problème, car les habitants ont de toute façon les fenêtres fermées.

« L'été, les véhicules ont des pneus qui font moins de bruit et si les habitants ne sont pas contents, ils peuvent fermer leurs fenêtres ou alors déménager ! »

Un autre : « Je suis passé avec ma voiture les fenêtres ouvertes, à plusieurs reprises, et je n'ai pas remarqué de problèmes de bruits. »

Encore un autre : « Il n'y a rien de nouveau dans le dossier et le jour où il y aura du nouveau je reverrai ma position. »

Et pour clore, et celui-ci est l'un de mes préférés, je vous l'avoue : « Il ne faut pas donner de faux espoirs aux habitants, raison pour laquelle il faut refuser la prise en considération de ce postulat. »

Lors de cette commission, j'ai eu le sentiment que seul quelques-uns avaient pris la peine de lire l'excellent résumé de M. Linsig Georges et les rapports des autres commissions qui ont eu à traiter de l'ensemble de ces pétitions dans ce dossier, tellement les arguments contre ma demande de prise en considération sont angéliques !

Quant à la Municipalité, elle est arrivée avec des arguments intéressants et aussi encore une fois avec des promesses !

Il y a deux points importants à savoir et c'est ce qui me pousse à continuer à me battre pour vous convaincre d'accepter la prise en considération de ce postulat !

Les mesures qui ont été faites pour le nombre de véhicules, la vitesse et le bruit, ne l'ont été que sur deux jours de la semaine, le mardi et le jeudi uniquement ! J'ai demandé la raison pour laquelle les mesures n'ont pas été faites sur 7 jours. Il m'a été répondu, et je cite : « Car il nous a semblé que seul le mardi et le jeudi, il y a un peu plus de trafic ». Je vous avoue, j'en suis tombé des nues.

Donc si j'ai bien compris, il nous semble que, alors on fait des mesures sur ce que, et après on en fait des affirmations à l'aide d'un rapport.

Qui ne vous dit pas que le mardi et le jeudi, sont justement les jours les plus calmes ? Qui peut affirmer le contraire ? Où sont les mesures du lundi, mercredi, vendredi, samedi et dimanche ?

Pourquoi on n'a pas une étude sur les 7 jours, véhicules, bruit et vitesse ?

Ce nouvel élément démontre à quel point, on peut faire dire ce que l'on souhaite à un rapport et ensuite le transformer en arguments …

Aussi, quel ne fut pas mon étonnement, d'entendre la Municipalité faire connaître à la commission, qu'elle était en discussion pour obtenir de la part de l'entreprise qui a posé les pavés, une prolongation de garantie sur les travaux au niveau des joints et de l'affaissement des pavés.

Joints + affaissement = augmentation des nuisances sonores, l'équation est très simple.

Je félicite d'avance la Municipalité si elle obtient l'extension de cette garantie, car il est clair que ces problèmes doivent être traités au fur et à mesure de leur apparition, afin de ne pas générer encore plus de nuisances pour les habitants.

Mais, je me pose tout de même la question, si ce n'est pas là un aveu qui il y a bien plus de soucis que ce que l'on peut bien penser avec ces pavés et si le choix de garder cette route sous cette forme, cela ne va pas avec le temps devenir encore plus infernal … Et quid enfin des garanties ? Combien ça va coûter sur le long terme ?

Enfin, en ce qui concerne la pose éventuelle d'un radar, encore une fois, c'est une piste que j'aurais souhaité que la Municipalité explore, il est aussi possible de résoudre le problème de vitesse avec des obstacles urbains.

Je remercie M. le Municipal Christian Neukomm, d'avoir anticipé cette demande en ayant pu donner les premières estimations du coût de la pose d'un radar. C'est vrai que l'on approche les Fr. 80'000 à 90'000.- pour le mât, la technique, et la boîte à sourire.

Mais je vous invite chers collègues à relativiser le coût d'une telle infrastructure qui peut permettre d'éviter des blessés, voire un accident mortel, en regard du budget de CHF 100'000.- que nous avons voté pour une assemblée générale de quelques heures de l'UCV.

Chères et chers collègues, je sais que pour certains, j'ai été long et que ceci suscite l'agacement, je le reconnais, mais ici nous parlons de personnes qui souffrent depuis 6 ans. Mais il faut bien que vous réalisiez que si nous n'invitons pas la Municipalité à étudier ce postulat, car au risque de me répéter, c'est une demande, le sujet va revenir sur la table encore et encore …

Trois pétitions à ce jour, trois refus de notre part, je n'ai pas trouvé dans les archives des deux dernières législatures, une rue de la ville de Montreux qui a soulevé autant de problèmes.

Refuser la prise en considération de ce postulat, c'est remettre à plus tard la prochaine pétition, c'est remettre à plus tard la tranquillité et la qualité de vie que les habitants de ce quartier sont en droit d'attendre.

6 ans de problèmes, 6 ans de promesses, mais toujours l'enfer, il est temps d'inviter la Municipalité d'étudier la route du paradis … Merci ! »

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Du bitume à la place des pavés. Et qui plus est dans notre Vieille Ville. Telle est la proposition de ce postulat.

Vous l'aurez compris, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, je ne peux pas accepter cette proposition qui demandait lors de son développement d'enlever des pavés pour y mettre du bitume. Bitume, c'est le terme exact utilisé lors du développement.

Le Conseil communal a voté, il n'y a pas si longtemps que cela, un réaménagement complet de la Rue du Pont. Il s'agissait de revaloriser cet endroit. Nous y avons beaucoup investi. Il y avait un concept d'ensemble qui comprenait notamment la pose

de pavés. Eh oui ! Dans une vieille ville, il y a des pavés. Quand on habite à la campagne, on ne demande pas de supprimer les cloches des vaches ; de même, si on veut vivre dans la vieille ville, on ne demande pas de supprimer les pavés.

Je peux comprendre qu'excédés les habitants se trompent de cible et s'en prennent aux pavés. Mais ce sont bien les conducteurs en excès de vitesse qui sont responsables du bruit. En mettant du bitume, ce sont les chauffards qui auront gagné. Ils pourront à nouveau rouler à tombeau ouvert et gageons qu'à ce moment-là nous aurons une pétition qui nous demandera de mettre en place des mesures pour ralentir le trafic, parce que ce sont tous les citoyens qui seront menacés à cet endroit. Je rappelle qu'il y a la Maison Visinand pas très loin, et que c'est un lieu qui est très fréquenté. Cet espace n'appartient pas aux habitants qui sont là, c'est de l'espace public, c'est pour cela que c'est le Conseil communal qui vote à ce sujet.

Lors de notre vote précédent, nous avons demandé à la Municipalité de prendre des mesures pour diminuer la vitesse du trafic et ainsi le niveau sonore à cet endroit. Pour ma part, je maintiens cette position. Ce ne sont pas les déclarations des uns et des autres, trop sujettes à positions, de l'association de village, qui ont fait changer mon avis. En ce qui me concerne, ce qui m'a poussé à refuser de prendre en considération la pétition, ce qui m'avait poussé à le faire aussi précédemment, ce n'est pas la première fois que nous votons sur ce sujet, c'est la volonté forcenée affichée par ceux qui défendaient cette pétition d'obtenir des autorités qu'elles arrachent une partie des pavés de la rue du Pont.

J'attire l'attention sur le fait que d'autres habitants de l'endroit en ont assez de subir les nuisances des travaux. La rue avait été fermée longuement, au moment du réaménagement de la ville, et cela avait posé des problèmes aux habitants et surtout aux commerçants.

Et qu'on me permette un petit coup de gueule, les amateurs de jeux de mots faciles diront un pavé dans la mare. Lors du dernier Conseil, trois textes ont été déposés demandant de revenir en arrière sur des décisions assez récentes ou de transformer des éléments aménagés dans un passé proche. Cela concernait la Place du Marché et la Vieille Ville. N'a-t-on pas mieux à faire que de dépenser à nouveau de l'argent là où nous venons d'en investir ? D'autres endroits dans la commune méritent notre attention, car la population y attend depuis longtemps des travaux. Je pense notamment au Parc de la Rouvenaz, à la place de la Gare de Montreux, à la place Gambetta à Clarens. Autant de lieux qui attendent qu'on leur consacre des moyens et qui attendent depuis bien plus longtemps que ces endroits-là. J'aurais pu en citer d'autres. Plutôt que de « retricoter », pardonnez-moi ce néologisme, les réalisations récentes, consacrons notre énergie et nos moyens à améliorer les endroits qui demandent à l'être depuis fort longtemps.

En arrachant des pavés posés il y a moins de dix ans, nous serions des candidats sérieux pour le prix du gaspillage des deniers publics, avec mention « pas de quartier pour les vieux quartiers ».

Arracher des pavés dans notre Vieille Ville pour y mettre du bitume constitue une action d'éclat qui nous vaudra sûrement un autre prix – en forme de bonnet d'âne – en ce qui concerne le respect du patrimoine et sa valorisation.

Ironie mise à part, j'accepte donc que l'on prenne des mesures pour diminuer l'impact sonore à cet endroit, comme nous l'a promis la Municipalité. Mais je refuse fermement

que l'on s'attaque aux pavés de notre Vieille Ville. Je vous invite à dire non à ce postulat. »

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Olivier Blanc, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

C'est par 6 non, 3 oui et 1 abstention que la commission vous invite à ne pas prendre en considération la motion, transformée en postulat, de M. Christophe Privet « L'enfer de la Rue du Pont est pourtant pavé de bonnes intentions… ».

Le Conseil communal de Montreux refuse à la majorité la prise en considération de la motion, transformée en postulat, de M. Christophe Privet « L'enfer de la Rue du Pont est pourtant pavé de bonnes intentions… ».

9.9 sur la prise en considération ou non de la de la motion transformée en postulat de M. Christophe Privet « Pour la transparence des rémunérations dans le secteur subventionné montreusien ? » (rapp. : M. Christian Gaignat)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

La motion changée en postulat fait mention de l'initiative Minder qui avait été largement acceptée par les citoyennes et citoyens vaudois. Cette initiative Minder s'adressait effectivement au secteur privé, aux sociétés anonymes en particulier, et demandait que les Assemblées générales votent l'ensemble des rémunérations, y compris l'interdiction des indemnités de départ, des rémunérations anticipées et des primes d'achat ou de vente d'entreprise. Celle-ci prenait, pour certains, tout son sens compte tenu des abus et scandales financiers observés ces dernières années.

Le postulant parle également de l'Ordonnance sur la transparence des salaires pour les régies fédérales et les divers établissements de la Confédération. Cela équivaudrait, au niveau de notre commune, à la transparence des employés cadres de celle-ci, mais en aucun cas de la transparence des sociétés locales qui demanderaient une subvention. D'autant que les gros montants subventionnés font l'objet d'une procédure contrôlée avec la transmission des comptes, pour certaines sociétés, révisés par une fiduciaire agréée, et aboutissant à la signature d'un contrat.

Ce postulat est d'après le groupe UDC beaucoup trop focalisé sur les rémunérations. Comment pourrions-nous évaluer si une rémunération est abusive ou non ? D'autres règles devraient être mises en place que simplement un rapport de rémunération écrit.

C'est pour ces raisons que le groupe UDC ne peut accepter le postulat tel quel. Cependant, nous pouvons comprendre le désir de transparence – plutôt 2 fois qu'une - quant aux subventions accordées et nous partageons cette préoccupation-là avec Montreux Libre. Nous pensons qu'il serait plus utile de discuter sur le processus

d'octroi d'une subvention accordée et des règles en vigueur tant pour des associations sportives que pour le domaine culturel, et déterminer si celles-ci sont suffisantes ou non ou si certaines doivent être revues. A savoir : la transparence de l'utilisation d'une subvention est-elle garantie et si non, quelles cautèles pouvons-nous définir ? Nous reviendrons sur ce thème à la rentrée politique car pour nous, il ne s'agit pas de rendre les actes administratifs plus lourds (tant pour la Commune que pour les associations) mais de connaître et d'être transparent sur la gestion du portefeuille des subventions.

Nous refuserons donc ce postulat. Je vous remercie pour votre attention. »

La discussion continue.

M. Yann Krebs donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord de quoi parle-t-on ? Le postulant s'appuie notamment sur l'Ordonnance contre les rémunérations abusives, établie à la suite de l'acceptation par le peuple de l'initiative Minder. Cette ordonnance s'applique aux sociétés anonymes dont les actions sont cotées en bourse en Suisse ou à l'étranger. Son application n'est donc pas adéquate pour les associations et fondations qui font le tissu culturel, économique et social de notre Commune.

Il faut savoir qu'il n'existe aucune base légale pour ce texte car la motion déposée au Grand Conseil n'a pas encore été examinée par une commission et n'a donc pas encore été prise en considération. Ainsi, en cas d'acceptation de ce postulat, la Municipalité n'aurait aucune base légale sur laquelle s'appuyer pour faire appliquer cette nouvelle disposition.

De plus, il a été dit et redit, lors de la séance de commission, que des contrôles sont bien entendu effectués par les services communaux lors de chaque demande de subvention et les comptes des associations et fondations requérantes sont alors examinés.

Les membres de la Commission de gestion peuvent d'ailleurs obtenir les renseignements nécessaires en cas de doute sur l'une ou l'autre subvention versée. Des contrôles existent donc aujourd'hui.

Dernier point que je souhaite aborder, celui de l'utilité des rapports de rémunération demandés par le postulant. Qu'est-ce que l'on en fera ? Sur quelle base peut-on juger qu'untel gagne trop ou pas assez ? Sur quelle base et surtout qui pourra décider de diminuer une subvention, parce qu'un directeur de fondation gagne, par exemple, Fr. 150'000.- par année ?

Ces questions n'ont pas reçu de réponse de la part du postulant. Il avance simplement la notion de transparence. Mais attention, il y a une différence entre transparence et voyeurisme.

Le groupe PLR, bien que sensible à l'utilisation de l'argent public, vous recommande de refuser la prise en considération de ce postulat, qui n'apportera aucune plus-value à la gestion et au contrôle des subventions versées aux différents acteurs de la Commune.

Je vous remercie de votre attention. »

La discussion continue.

M. Olivier Blanc donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le postulat de mon collègue Privet suscite chez moi une certaine perplexité.

Il me semble aller de soi que la Commune doit s'assurer que les institutions subventionnées, quelles qu'elles soient, ne versent pas des rémunérations excessives : l'argent public doit servir à financer des prestations et non à enrichir quelques personnes.

Il est donc indispensable que soient exigées des données sur les rémunérations.

En revanche, et sur ce point ni le texte de notre collègue Privet ni le rapport de commission ne donnent des précisions, on peut se demander à qui de telles informations doivent être fournies.

A mon sens, si la transparence est nécessaire, il faut aussi garantir la protection des données. Il n'y a pas un intérêt public prépondérant à publier les salaires.

Ces données devraient donc, à mon sens, être transmises à la seule Municipalité, étant bien entendu que la Commission de gestion pourra, si elle le souhaite, faire des contrôles.

C'est dans ce sens et avec cette importante réserve que je soutiendrai la prise en considération du postulat de M. Privet. Je vous remercie de votre attention. »

La discussion continue.

M. Christophe Privet donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, chères et chers collègues,

Cette motion, que je n'ai pas hésité à transformer en postulat afin de laisser de la marge de manœuvre à la Municipalité, n'a que pour seul et unique objectif de rendre plus transparents les niveaux de rémunérations et autres avantages versés pour les fondations, sociétés commerciales et accessoirement les associations qui bénéficient de l'argent public de la ville.

Lors des débats en commission, les opposants ont toujours affirmé être en faveur de la transparence, d'ailleurs même notre Municipalité l'affirme dans son programme de législature et de ce point de vue, avec ce postulat, j'ai souhaité leur apporter ma modeste contribution.

Il y a eu beaucoup de contre-vérités et d'affirmations hasardeuses de la part de mes collègues PLR sur cette proposition de continuer à aller de l'avant dans la transparence de nos comptes publics et de la façon dont nous attribuons ces deniers publics. Je vous avoue que cette position contradictoire m'étonne.

Il faut simplement retenir :

1) Que seules, les fondations avec CHF 200'000.- au bilan, sont touchées par ma proposition.
2) Les sociétés commerciales (Société anonyme, société simple, Sarl).
3) Les associations inscrites au registre du commerce avec un chiffre d'affaires supérieur à CHF 100'000.-.

En ce qui concerne la problématique des associations, la vérification effectuée avec le registre du commerce, démontre bien qu'elles ne sont pas véritablement concernées par ce postulat.

Laisser entendre, comme cela a été fait en commission, que les articles de la loi de l'ORAB, que j'ai utilisés à titre d'exemple, ne sont pas de bons exemples, car ils ne sont toujours pas en vigueur, c'est simplement faux.

En ce qui concerne le fait que mon postulat ne s'appuie sur aucune loi cantonale, mais cela n'a aucune importance. J'ai donné ici des pistes, il n'y a pas besoin de loi pour demander une meilleure transparence sur ce point-là.

Bref, ce postulat n'a qu'un seul et unique objectif, augmenter d'un palier la transparence des institutions que nous subventionnons et ceci uniquement pour les rémunérations versées.

Je vous invite, chères et chers collègues, à accepter cette prise en considération. Merci ! »

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller déclare que c'est sa deuxième intervention ce soir après M. Christophe Privet et il n'est pas facile de dire quelque chose de nouveau après M. Privet, sauf quand l'on n'est pas d'accord avec lui, parce qu'avant M. Gfeller n'était pas d'accord avec lui.

Là, M. Gfeller abonde dans le sens de M. Privet. Le groupe socialiste va soutenir ce postulat à l'unanimité, en cohérence avec ce qu'a fait le groupe socialiste au Grand Conseil, qui a cosigné cette proposition, qui émanait s'il ne s'abuse du Député Dolivo.

M. Olivier Gfeller apporte donc le soutien unanime du groupe socialiste à cette proposition et n'en rajoute pas plus, car beaucoup a déjà été dit.

La discussion continue.

M. Jean-Baptiste Piemontesi donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Je déclare tout d'abord mes intérêts. Je suis indépendant, actif dans la gouvernance et la stratégie des entreprises et des institutions.

Ce soir nous sommes confrontés à un thème récurant, très à la mode par les temps qui courent, la transparence. Mais à quoi servirait la transparence, si ce n'est pour améliorer la gouvernance. C'est donc sous cet angle que je vais aborder le thème du postulat.

D'abord je précise qu'il y a tout au moins deux types de gouvernance. La gouvernance d'entreprise pour le secteur privé et la gouvernance politique pour les pensées politiques administratives.

Dans le secteur privé, la gouvernance désigne le système formé par l'ensemble des processus, des réglementations, des lois, destinés à cadrer la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée. C'est dans le cadre de l'ensemble de ces règles de gouvernance que l'initiative Minder a été votée et acceptée par le peuple.

Dans le secteur politique, et plus concrètement pour notre Commune, je parlerai d'une gouvernance en faveur d'une gestion collective ou collaboratrice des biens communs.

Dans ce cadre-là, la gouvernance fait intervenir un ensemble complexe d'acteurs et d'institutions qui n'appartiennent pas tous à la sphère de l'Administration communale. Les règles de la gouvernance du secteur privé ne peuvent dès lors pas être appliquées telles quelles.

Néanmoins dans le débat qui nous occupe ce soir, il me semble judicieux que des règles précises soient établies pour définir qui peut obtenir des subventions communales, quel type de sociétés, dans quelles activités, dans quels objectifs, à quelle hauteur, dans quelles conditions. Force est de constater que des règles existent et sont appliquées par notre Municipalité.

Doit-on les revoir, les adapter, les compléter, c'est un débat qui a été abordé à plusieurs reprises dans le cadre des travaux de votre Commission des finances.

Au nom de la transparence, le postulant demande à ce que l'organe de révision de la société subventionnée atteste l'existence d'un rapport de rémunération. Par l'existence de ce rapport, notre Municipalité et notre Conseil auraient la certitude que l'organe suprême de la société en question a connaissance du montant global des rémunérations de son Conseil d'administration et des membres de sa direction. Rien de plus.

Or la gouvernance est un ensemble de processus cohérents, interliés entre eux, qui visent à maintenir la complexité de la gestion des biens communs.

En conclusion, et parce que la transparence demandée ne sert en aucun cas la gouvernance recherchée, je ne soutiendrai pas ce postulat.

Permettez-moi d'ajouter encore un aspect, qui à mon sens se doit également d'être pris en considération. Toute démarche pour une bonne gouvernance, n'a de sens que si elle est entreprise avec une attitude en totale cohérence avec son objectif, à savoir rendre l'action publique plus efficace et plus proche de l'intérêt général.

Je vous remercie de votre attention. »

La discussion continue.

M. Yanick Hess pose la question suivante : Si une fondation doit effectivement être très claire et très transparente par rapport à ce qu'elle fait - on a une immense fondation à Montreux qui est celle du Festival de Jazz - cela voudrait dire qu'à l'époque M. Claude Nobs et maintenant son successeur, M. Mathieu Jaton, devrait en toute transparence démontrer quels sont les jetons ou autres qu'il toucherait par rapport à l'acceptation de ce futur texte.

M. Yanick Hess demande par ailleurs que ce vote se fasse au scrutin secret et il pense qu'il aura certainement des personnes qui le soutiendront.

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard aimerait quand même rajouter, par rapport aux rémunérations, que finalement d'avoir la transparence sur une rémunération ne veut encore rien dire. Parce qu'effectivement cette rémunération elle est due à quoi ? Un jour, deux jours, trois jours pour une association de travail ? Est-ce que pour tous les soirs on touche Fr. 20'000.- ou pour tous les soirs on touche seulement Fr. 10'000.- ? Donc il faudrait aller un petit plus loin dans les règles.

C'était une petite précision par rapport au titre de ce postulat.

Mme la Présidente, pour répondre à la question de M. Yanick Hess, il faut que 15 Conseillers suivent la demande du vote au scrutin secret, c'est l'article 136 du règlement du Conseil.

Elle demande donc s'il y a 15 Conseillers qui suivent M. Hess sur le vote au scrutin secret, ce qui est largement le cas.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Christian Gaignat, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est par 5 oui, 4 non et 1 abstention que la commission accepte la prise en considération de la motion transformée en postulat.

On passe au vote au scrutin secret.

Résultat du scrutin

Bulletins délivrés :	80
Bulletins rentrés :	80
Bulletins nuls :	3
Bulletins valables :	77
Bulletins blancs :	1

Le Conseil communal de Montreux refuse par 31 OUI, 45 NON (1 bulletin blanc) la prise en considération de la motion transformée en postulat de M. Christophe Privet « Pour la transparence des rémunérations dans le secteur subventionné montreusien ? »

9.10 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Tal Luder « Pour une relocalisation des sculptures de la place du Marché, afin de mieux les mettre en valeur » (rapp. : M. Michel Zulauf)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Michel Zulauf tient à apporter, avec ses excuses, deux modifications en ce qui concerne le point 9.10.

A la ligne 3 du rapport, il faut lire : « En premier lieu, l'auteur du postulat, … »

Et au bas de la page, il faut lire : « Nous lui en avons concédé le droit le plus légitime. »

La discussion générale est ouverte.

M. Olivier Gfeller donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

A ma connaissance, Montreux est la seule ville de Suisse romande à posséder une œuvre monumentale de Schang Hutter. Alors qu'on en trouve de nombreuses en Suisse alémanique et en Allemagne. Cet artiste soleurois fête cette année ses huitante ans. Ce n'est pas moins que notre capitale, la ville de Berne, qui lui consacrera une rétrospective. Trois Conseillers fédéraux seront présents au vernissage. Il serait véritablement malvenu d'enlever cette statue de la Place du

Marché, du centre de Montreux, pour la mettre ailleurs. La déplacer, ce serait la déclasser. Quel triste message nous ferions passer aux artistes.

Rappelons que notre ville a une histoire. Ils sont innombrables les artistes importants qui sont venus chez nous, parfois pour s'y installer. Nous devons être dignes de cette tradition d'ouverture et de respect du travail des artistes que nous avons toujours eus à Montreux. Lors de l'achat de l'œuvre, le vote du Conseil communal fut très courageux. Il n'est pas évident de défendre l'art contemporain. Nous l'avons fait, et nous pouvons en être fiers.

La statue est bien située. Elle marque une séparation subtile entre le trafic de la Grand'Rue et la place réservée aux piétons. Elle donne du volume au haut de la place, sans gêner le magnifique dégagement sur le lac.

Schang Hutter a réussi la performance de réaliser avec un matériel lourd et déprécié, soit du métal rouillé, une œuvre qui dégage une impression d'harmonie et de légèreté. Les Montreusiennes et les Montreusiens ne s'y sont d'ailleurs pas trompés, puisqu'ils ont surnommé la sculpture « les oiseaux ».

Que l'on aime ou pas cette œuvre, nous devrions, plutôt que de dénigrer ce que nous possédons, nous rendre du 10 août au 10 novembre au dépôt de tram du Burgernziel à Berne afin de mieux connaître Schang Hutter, cet artiste que nos compatriotes alémaniques apprécient tant. Si vous allez sur la page internet hutter2014.ch, vous aurez d'ailleurs la fierté de trouver de très belles photos de la sculpture désormais montreusienne. Ces images constituent pour nous une élégante invitation.

Une invitation aussi à dire non au présent postulat. »

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture du texte de M. Tal Luder, qui prie le Conseil de bien vouloir l'excuser pour son absence :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je déplore la faible qualité du rapport de cette commission dont la discussion a été non seulement intéressante, mais également quelque peu houleuse.

Le rapport ne reflète finalement que le résumé du point de vue d'un des membres de la commission à propos de cette sculpture. Ce n'est pas suffisant pour affirmer que cette dernière est idéale là où elle se trouve, ni qu'elle est appréciée par la majorité de nos concitoyens.

On cite M. Moritz Leuenberger, plus connu pour ses échecs politiques en matière de circulation routière que pour sa connaissance de Montreux et de son urbanisme. Je ne vois pas qu'elle est la valeur ajoutée de ce nom à propos de ce postulat.

Durant la commission, où le Président sort quelque peu de ses gonds pour me lancer qu'il a l'impression que, je cite : « Je me sens investi d'une espèce de mission à propos de ces danseurs et que je devrais arrêter un peu avec tout ça ». Un Président doit diriger le débat et si possible ne pas l'orienter contre le postulant.

Il me semble que la majorité de la commission a plutôt avoué ou affirmé, soit son inintérêt pour le choix de cette œuvre et de son emplacement, voire même pour les plus courageux, leur désaveu pour ce choix.

Certains collègues lancent que si la prochaine Municipalité veut s'en occuper qu'elle le fasse et que tout geste sur cette place coûterait de l'argent aux contribuables. Mais dans le même temps, et de manière un peu contradictoire, la commission ne veut pas entrer en matière sur ma proposition d'étudier le déplacement de cette œuvre, et le coût de cet éventuel déplacement. Ce qui est bien le titre du postulat.

Même après dix ans cette œuvre n'est toujours pas appréciée. Les futurs travaux des Jardins de la Rouvenaz sont une occasion de se poser la question de l'emplacement.

Je vous invite donc à accepter ma proposition, qui demande à ce qu'une étude du déplacement et de son prix soit demandée à la Municipalité. Nous aurons tout loisir de discuter de l'apport de M. Leuenberger à l'esthétique de Montreux, lorsque la Municipalité aura répondu à mon postulat. »

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller ne va pas revenir sur le fond du débat, il croit que tout a été dit. Lors d'un débat récent quelqu'un disait que l'on n'avait pas assisté à la même commission – M. Tal Luder n'est pas là pour répondre, donc M. Olivier Gfeller ne va pas insister sur ce sujet – mais M. Gfeller n'a pas l'impression d'avoir assisté à la même séance de commission que M. Luder. Il croit, au contraire, qu'il y a eu une discussion très intéressante sur l'art et son rôle dans la ville. C'était cela la discussion et c'était une discussion de haut niveau et il y a eu des échanges qui étaient importants.

On est revenu sur cette question qui était que l'on vient de faire un investissement à cet endroit-là il n'y a pas si longtemps de cela, ce n'est pas là que l'on va refaire quelque chose à neuf, c'est de l'autre côté du Marché couvert, c'est vers la Rouvenaz.

C'était aussi là autour que tournait la discussion. M. Gfeller ne va pas la refaire en entier parce qu'il l'a trouvée très riche et le rapport de la commission en donne une très bonne synthèse.

Il faut dire que M. Luder était tout seul à défendre le point de vue qu'il a défendu. Il aurait pu intervenir au moment où le rapport a été soumis à consultation dans les délais.

Et personnellement, M. Gfeller trouve qu'il devient coutumier d'attaquer les commissaires qui ont pris des responsabilités, qui font du travail pour le Conseil. Ce n'est pas la première fois que cela arrive. Cela a été d'ailleurs une fois le cas pour un Conseiller du même parti que M. Tal Luder.

M. Gfeller, et il s'explique de façon globale, trouve que c'est un procédé qui est un petit peu détestable, parce que les commissaires peuvent intervenir pour demander des changements au rapport avant, donc ils portent aussi la coresponsabilité de cette question. Et en plus, c'est assez déloyal, parce que le président-rapporteur ne peut pas se défendre et les gens ne peuvent pas lire le rapport, puisqu'il ne figure pas au procès-verbal du Conseil. Donc dans la presse, dans InfoVille ou dans le procès-verbal, ils liront cette intervention qui met à mal la qualité du rapport, sans que l'on puisse vraiment se rendre compte objectivement de ce qu'il en est.

Or, M. Olivier Gfeller souligne que le rapport de M. Michel Zulauf était une excellente synthèse, c'était un vrai rapport, c'est-à-dire qu'il a synthétisé les choses et il a rendu compte des idées qui sont sorties dans cette commission.

M. Gfeller tenait à le dire, et il promet que si l'on attaque quelqu'un d'un autre parti à faux ainsi, il se permettra aussi d'intervenir et de dire qu'il trouve ce genre d'attaque

déloyale, parce que l'on décourage les gens de prendre des responsabilités dans ce Conseil. Ce n'est pas la rémunération que l'on reçoit pour rendre un rapport, avec tout le travail que cela donne, qui encourage à prendre cette place, c'est parce que l'on veut rendre service à la collectivité publique et M. Michel Zulauf n'a de comptes à rendre à personne sur ce point-là. C'est un des plus anciens d'entre nous. C'est celui qui a le plus bossé pour ce Conseil et M. Gfeller aimerait que l'on ait du respect pour le travail des gens qui prennent des responsabilités.

Applaudissements de l'assemblée.

La discussion continue.

M. Pierre-André Spahn, tout arrive, est d'accord avec son préopinant M. Olivier Gfeller. Il voulait juste entendre d'un autre parti, le fait de défendre le travail de M. Michel Zulauf, qui a fait un rapport qui correspond exactement au débat.

On a le droit de ne pas être d'accord avec le postulant, cela s'est vu d'ailleurs au niveau du vote, donc on doit respecter notre avis. Mais M. Spahn défend aussi M. Zulauf, tout en n'étant pas du même parti, pour que cela soit complet.

La discussion générale continue.

M. Stéphane Barbey va être très bref. Ce postulat n'apporte rien, donc il faut vraiment l'écarter. On a dépensé Fr. 300'000.- pour ces statues, que personnellement il trouve moches, il n'a aucun attrait pour elles, mais néanmoins si elles doivent avoir une place, probablement c'est sur la Place du Marché. Et en plus, vu les frais qui ont été engagés par rapport à ces statues, elles sont bien où elles sont, elles font partie du paysage. Il faut les laisser où elles sont, parce que les frais engendrés par n'importe quelle autre politique seraient tout à fait exagérés pour le moment.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Michel Zulauf, président-rapporteur de la commission, remercie MM. Olivier Gfeller et Pierre-André Spahn pour leurs interventions. En l'absence de son collègue Luder, il va sans dire que M. Zulauf ne répondra à aucune des objections qu'il a émises dans son message. Il donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

Au terme d'une intéressante et houleuse discussion – pour aller dans le sens de notre collègue Luder –, la commission a voté le refus de la prise en considération du postulat, par 9 voix contre 1, sans abstention. Nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, d'en faire de même.

Le Conseil communal de Montreux refuse à une très large majorité la prise en considération du postulat de M. Tal Luder « Pour une relocalisation des sculptures de la place du Marché, afin de mieux les mettre en valeur ».

9.11 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Tal Luder « Pour que Freddie cesse de tourner le dos aux montreusiens à son insu » (rapp. : M. Michel Zulauf)

Madame la Présidente déclare que Monsieur le Postulant a souhaité retirer cet objet. Ainsi cet objet est retiré de l'ordre du jour et l'on passe au point 9.12.

9.12 sur la prise en considération ou non de la proposition de M. Olivier Blanc visant à instituer un règlement sur la restitution de la taxe au sac (rapp. : M. Olivier Raduljica)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Bernard Schmid donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je ne développerai pas les considérations politiques qu'amène cette proposition, telle que le refus du droit supérieur et la volonté de faire passer à la caisse, une fois de plus, la classe moyenne, pour l'intégralité des coûts des déchets, tout en neutralisant l'effet incitatif de cette taxe. Non, je ne développerai pas. Les arguments vous les avez déjà, ils sont dans le procès-verbal de notre Conseil de l'automne dernier.

Car oui, le groupe PLR est profondément surpris par une démarche qui revient à un déni de démocratie : l'objet de ce préavis a déjà été voté par ce Conseil, il y a quelques mois seulement.

Dans le cadre du préavis global abordant la nouvelle politique de gestion des déchets de la commune, nous avions rejeté cette proposition.

Nous étions alors au fait du sujet. Le préavis abordait l'ensemble de la problématique. Nous avions considéré tous les enjeux et impacts et, en toute souveraineté, après un riche débat, ce Conseil avait choisi d'amender le préavis, avec la justice et l'équilibre social en ligne de mire.

Le système que nous avons voté, je dirais même que nous avons voulu, nous Conseillers communaux, qui avions accepté plusieurs amendements; ... et bien ce système fonctionne. Il est en place et donne satisfaction, pour autant qu'on puisse en juger après 5 mois!

Et voilà qu'aujourd'hui, après 5 mois je le répète, on vient nous proposer précisément ce que nous avions refusé!

Quelle serait notre crédibilité si nous nous déjugions après un si court délai, sur un sujet si important?

Quelle serait notre crédibilité si nous cautionnons le principe de refuser un vote avec lequel on n'est pas d'accord en revenant droit derrière avec une proposition opposée? Est-ce là le juste exercice de la démocratie?

Nous ne sommes pas infaillibles. Nous ne prétendons pas que tous nos votes soient parfaits. Il est parfois nécessaire de remettre l'ouvrage sur le métier, de corriger, d'affiner... mais pas après 5 mois seulement, pas alors qu'un système vient tout juste d'entrer en fonction, et à satisfaction.

Dans un souci de cohérence et de responsabilité, le groupe PLR vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de suivre l'avis de votre commission et de rejeter la prise en considération de cette proposition. Je vous remercie. »

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Montreux Libre soutiendra le postulat de notre collègue Blanc pour quatre raisons :

Premièrement, nous estimons que le principe de taxes encourageant un comportement favorable au développement durable doit être défendu.

Mais ce principe n'est lui-même durable que si les taxes sont fiscalement aussi neutres que possible.

C'est ainsi que la taxe CO2 a été introduite, avec une neutralité fiscale assurée par la diminution équivalente des charges d'AVS.

Pour dire simplement, les taxes écologiques n'ont un avenir que si des solutions sont trouvées pour que la charge fiscale totale n'augmente pas.

Si à chaque fois que l'on introduit une taxe écologique, cela a pour conséquence d'augmenter la charge fiscale totale, alors le principe des taxes écologiques échouera, car les citoyens contribuables n'accepteront pas que leur charge fiscale totale augmente continuellement.

La proposition de notre collègue Blanc a pour but d'assurer une neutralité fiscale de la taxe poubelle, elle va donc dans le bon sens, le seul sens possible pour qu'elle soit acceptée et soutenue à long terme par la population.

Deuxièmement, notre commune connaît une situation financière exceptionnellement bonne. Nous n'avons pratiquement plus que des dettes techniques, nos comptes sont équilibrés ou même fortement bénéficiaires depuis dix ans.

Dans ces conditions, il n'est pas acceptable que la charge fiscale augmente, qu'elle qu'en soit la raison, même bonne comme dans le cas de la taxe poubelle, dont personne ne conteste l'effet bénéfique.

Troisièmement, la proposition du postulat permet d'envisager des solutions qui ne diminueront pas, ou que très peu, l'efficacité de la taxe poubelle.

Il est faux de prétendre que les gens renonceront à trier chaque jour leurs déchets parce qu'une rétrocession différée, sous une forme totalement différente, leur permettra de recevoir un montant, par exemple en une fois en fin d'année.

Les gens continueront à chercher à économiser des sacs facturés deux francs, indépendamment du fait de recevoir une somme en une fois, ou un avantage financier, à un moment X de l'année.

Par contre, il est certain que cette somme compensatoire sera d'une grande aide pour les nombreuses familles ou contribuable modestes qui auront dépensé régulièrement durant l'année pour des sacs poubelles, alors que leur revenu est faible.

Pour tous les revenus faibles, la neutralité fiscale de la taxe poubelle est la seule garantie d'éviter une diminution de leur pouvoir d'achat.

Finalement, nous ne soutenons pas l'autre possibilité évoquée, à savoir la baisse d'impôt. En effet, cette dernière solution est profondément injuste, puisqu'elle favoriserait largement les 10% de revenus les plus élevés et n'aurait aucune incidence pour tous les revenus les plus faibles. Bien sûr on ne parle pas de la classe moyenne.

La neutralité fiscale de la taxe poubelle doit être un objectif et le postulat demande simplement d'étudier les solutions permettant d'y parvenir.

Nous vous invitons donc à voter oui au postulat. »

La discussion continue.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, chers collègues,

L'objet de ce rapport ayant déjà donné lieu à passablement de débats nourris et contradictoires, je ne reviendrai donc pas sur la genèse de ce dossier, le plénum s'étant déjà déterminé sur cet objet.

Le Canton ayant émis un avis de droit stipulant : « qu'une redistribution de la taxe au sac peut être prévue, mais doit représenter une mesure d'accompagnement à caractère social et que cette redistribution ne doit pas être égale pour tous », je partage les conclusions de notre Municipalité commentant le caractère antisocial de cette mesure proposée par le Canton, soit une baisse d'impôt.

Pour ce qui est de l'objet du proposant, je rappelle simplement qu'il serait judicieux de patienter une période de deux ans. Ce délai permettant ainsi de mesurer concrètement l'efficacité du système de la taxe au sac et l'analyse précise de ses retombées financières.

Je souligne également les investissements effectifs et futurs, qui devront être consentis concernant le domaine des déchets. Ces derniers ne sont pas à sous-estimer et devront donc être financés. Passé ce délai d'attente, nous aurions donc tout loisir de revenir sur le sujet « de la redistribution de la taxe au sac » et ce en toute connaissance de cause et sur la base de chiffres effectifs.

A l'unanimité le groupe UDC refusera la prise en considération de la proposition visant à instituer un règlement sur la restitution de la taxe au sac.

Je vous remercie pour votre attention. »

La discussion continue.

M. Olivier Blanc déclare que le moins que l'on puisse dire c'est que l'intervention de M. Bernard Schmid le surprend.

D'abord il prétend que la proposition de M. Blanc n'est pas conforme au droit supérieur. C'est un jugement assez hâtif, difficile, et M. Blanc aimerait quand même lui dire que le règlement qu'il a voté lui, qui prévoit le remboursement de la taxe forfaitaire est aussi mis en doute par le Canton. C'est une chose qu'il faut quand même savoir. Cet argument ne vaut donc pas grand-chose.

Maintenant, M. Schmid dit que l'on a voté en novembre ou en décembre, cette loi avec des amendements. M. Blanc croit que M. Schmid oublie que la plupart de ces amendements n'ont pas été validés par M. le Préfet et qu'ils ne valent donc rien du tout.

C'est pour cela que M. Blanc s'est permis de redéposer sa proposition puisque le débat était réouvert. Dans l'idée de M. Blanc, sa proposition allait rejoindre le nouveau projet municipal sur l'institution de la taxe forfaitaire, et la Municipalité est en retard pour des raisons qu'il ne comprend pas bien.

Quant à l'argument de la classe moyenne, pour M. Blanc il ne faut rien comprendre à la taxe incitative pour dire une bêtise pareille - et il s'excuse d'être aussi clair - pour la simple et bonne raison que la mesure est fiscalement neutre. Ce qui prouve tout

simplement que certains ne savent pas ce qu'est une taxe d'incitation. M. Blanc croit qu'il fallait que cela soit dit !

La discussion continue.

M. Bernard Schmid remercie M. Olivier Blanc pour ce résumé de son intervention. En ce qui concerne le fait que les amendements ont été refusés par M. le Préfet, il s'agit de la forme et pas du fond. Mais ce qui est certain, c'est que l'amendement qui correspond à la proposition de M. Blanc a été purement refusé et que donc M. le Préfet n'a pas eu à se prononcer.

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia déclare que le groupe des Verts demande le vote à l'appel nominal.

Mme la Présidente demande si 10 membres du Conseil soutiennent cette proposition, ce qui est bien le cas.

M. Yanick Hess demande le vote au scrutin secret. Sa demande est appuyée par 15 Conseillères et Conseillers.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger, très brièvement, déclare qu'il a le plaisir de prendre note que le PLR, ainsi que la droite, défendent une augmentation de la charge fiscale alors que nos finances sont au beau fixe.

M. Olivier Raduljica, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est par 6 voix contre et 4 voix pour, que la commission vous recommande de refuser la prise en considération de la proposition.

On passe au vote au scrutin secret.

Résultat du scrutin

Bulletins délivrés :	78
Bulletins rentrés :	78
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	78
Bulletins blancs :	5

Le Conseil communal de Montreux refuse par 22 OUI, 51 NON (5 bulletins blancs), la prise en considération de la proposition de M. Olivier Blanc visant à instituer un règlement sur la restitution de la taxe au sac.

10. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

10.1 No 19/2014 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'185'000.- au maximum, sous déduction de subventions cantonales à recevoir, pour la construction, sur la parcelle No 403 de la Commune de Rennaz, d'un hangar à bois permettant le stockage optimal des plaquettes de chauffage (date de la séance : le mercredi 2 juillet

2014 à 19 h. 00 à la Villa Mounsey, Rue du Marché 8 à Montreux, visite sur place) ;

La discussion générale est ouverte sur ce préavis.

M. Bassam Degerab demande simplement à la Municipalité de fournir, lors de la commission, la liste des parcelles de terrain faisant partie du patrimoine immobilier au nord de la Commune de Montreux, et s'il est possible d'avoir en main des plaquettes de chauffage, lors de cette commission.

La discussion continue.

M. Michel Bongard a deux remarques à faire sur ce préavis. L'une sur le fond et l'autre sur le choix de Rennaz.

D'accord pour le bois énergie, car c'est une énergie renouvelable, bien que si notre consommation augmente trop, on n'aura plus assez de bois. Mais attention, on lit dans le préavis que l'on a une vision strictement productiviste de la forêt, or elle a d'autres fonctions. Cette forêt a des fonctions sociales et environnementales. Et l'on sait bien que les visions univoques de notre environnement mènent toujours à des catastrophes. Cela c'est pour l'économie de la ressource.

Quant au choix de Rennaz, utiliser cette parcelle ne lui paraît absolument pas souhaitable pour y créer un hangar. C'est un gaspillage du sol. Dans la région de Rennaz on va prochainement construire un hôpital. La zone des Fourches est en plein développement. C'est un centre commercial qui se crée, ce sont de nombreux habitants qui vont venir s'installer. La circulation routière, dans ce secteur, pose des problèmes de plus en plus importants, il faut élargir les routes constamment.

Se déplacer pour aller chercher là-bas - même si ce n'est pas très souvent - avec des gros camions des plaquettes, cela ne paraît absolument pas souhaitable à M. Bongard. On doit réserver cette parcelle pour d'autres usages. Il est absurde de mettre un immense hangar dans un endroit où tout ce qu'il a décrit va prochainement s'installer, avec de très nombreux problèmes.

M. Bongard remercie la commission de se pencher sur ces questions-là.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence des Verts : M. Bassam Degerab
Membres : Mme Bibiana Streicher, MM. Christian Bécherraz, René Chevalley, Bruno Femia, Claude-Pascal Gay, Denis Golaz, Michel Granato, Bernard Gret, Vincent Tschopp.

10.2 No 20/2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'021'000.- au maximum, sous déduction de la participation de la Commune de Veytaux, pour la construction d'un abri à dameuse, d'une salle de pique-nique avec WC publics et l'adaptation de la passerelle du téléski ainsi que de trois pylônes sur le site de Jaman (date de la séance : le mardi 8 juillet 2014 à 19 h. 00 à la Villa Mounsey, Rue du Marché 8 à Montreux) ;

La discussion est ouverte sur ce préavis.

M. Michel Bongard intervient à nouveau, puisque c'est un deuxième préavis qui a une sensibilité du point de vue de l'aménagement du territoire.

Première remarque au niveau de la protection des eaux. On lit qu'il y a une sensibilité de cette zone : des captages d'eau, une zone de sources. On parle de la nécessité d'avoir une dalle pour protéger les interventions qui se font sur les machines, les ratracks en l'occurrence. Et le téléski lui-même, n'a-t-il pas un impact quand on connaît à quel point un câble peut être gras et à quel point les poulies provoquent des petites giclures d'huile ? Et en plus, le matériel est usé. Où est partie cette huile ? Où est parti ce métal ? Certainement dans les sources.

Une autre question plus générale - M. Bongard souhaite que la commission renseigne le Conseil là-dessus - c'est la buvette qui est existante. Est-ce qu'elle est raccordée au système des égouts, des eaux usées ?

En ce qui concerne le choix de l'emplacement pour créer cette cabane, on recherche en général à concentrer les nuisances, à concentrer les bâtiments, alors pourquoi ne pas prouver qu'il est impossible d'agrandir la buvette existante ? Cette petite buvette est sur une parcelle qui certes appartient au MOB, mais on sait qu'il est difficile de faire tourner cette buvette, alors pourquoi mettre une salle de pique-nique un peu plus loin ?

Si on regarde le projet lui-même, ainsi que le plan, on a une énorme place pour le ratrack alors que le coin pique-nique, c'est 3 mètres de large, à peine plus qu'une table que l'on a là, donc cela sera hyper « cougné ». Cela paraît absolument absurde à M. Bongard de créer quelque chose comme ça.

Qu'en sera-t-il du chauffage ? Est-ce que l'on aura une installation solaire ? Y aura-t-il des énergies renouvelables ? Quelle sera la consommation ? Ensuite quelle gestion de ce petit endroit ? Pourquoi l'éloigner d'une buvette où l'on a des gens en permanence ? Qu'en sera-t-il du moment de l'ouverture, est-ce que ce sera réservé aux skieurs ? On sait qu'en été il y a aussi pas mal de gens qui se promènent et qui prennent le train en cet endroit-là.

En gros, il paraît à M. Bongard, comme précédemment, que c'est un préavis mal fichu, mal décrit. En l'état M. Bongard le refusera, mais il espère que la commission apportera des informations.

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard propose aux membres qui composent cette commission, ainsi qu'à MM. les Municipaux Alain Feissli et Christian Neukomm, de la rejoindre à la fin du Conseil, elle en aura pour deux minutes.

La discussion continue.

M. Yanick Hess ne peut pas laisser passer les propos de M. Michel Bongard, parce que si ce préavis est municipal il a été fait de concert avec le Syndicat d'initiative des pistes, et ce sont des bénévoles, des gens vraiment du terrain qui ont été approchés, et qui ont trouvé la meilleure solution. Et par rapport à la buvette actuelle, si on veut l'agrandir c'est fantastique, mais si M. Bongard connaît bien le lieu, M. Hess ne voit pas comment agrandir la place et il trouve que la solution proposée est très bonne.

La discussion continue

M. Olivier Gfeller relève que dans la liste des commissaires il s'agit de Mme Prisca Gaillet et non de Mme Patricia Gaillet. Comme il y a un rendez-vous après ce Conseil pour les commissaires de cette commission, mais qu'il y a aussi un rendez-vous pour les commissaires de la commission PGA, il propose que les commissaires de la commission PGA attendent que l'on ait terminé puisque visiblement cela ne prendra que deux minutes. Comme M. Gfeller est dans les deux commissions, il n'arrive pas à être aux deux endroits à la fois.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence UDC : Mme Catherine Buchet Bulliard
Membres : Mme Prisca Gaillet, MM. Stéphane Barbey, Florian Despond, Olivier Gfeller, Armin Gote, Yanick Hess, Jean-Baptiste Piemontesi, Pierre-André Spahn, Alexandre Staeger.

10.3 No 21/2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 280'000.- au maximum, sous déduction de subventions et participations à recevoir, pour les travaux de sécurisation du terrain sis sur la parcelle No 6023, située sur la route de Sonchaux, suite au glissement survenu le 30 mai 2013 (date de la séance : le mercredi 9 juillet 2014 à 19 h. 00 à la Rue de la Gare 30 à Montreux).

La discussion générale est ouverte sur ce préavis. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence ML : M. Tal Luder
Membres : Mme Bibiana Streicher, MM. Patrick Aubort, Felice Calvo, Patrick Grognuz, Jean-Bernard Kammer, Yves Laurent Kundert, Olivier Raduljica, Edgar Schneider, Heinz Schoeneich.

11. RAPPORT DE LA COMMISSION « COMMUNICATION ET ORGANISATION DU CONSEIL COMMUNAL »

La discussion est ouverte sur ce rapport. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

12. DÉVELOPPEMENT DE POSTULATS :

12.1 Postulat de M. Bassam Degerab : « Pour l'organisation et la mise en place d'un Conseil communal des jeunes une fois par année » ;

M. Bassam Degerab donne lecture du développement de son postulat :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Je vais être bref dans la présentation de mon postulat et laisser la discussion pour après la commission.

Mon idée c'est d'inciter nos jeunes à se familiariser avec les rouages de la gestion de la vie communale en leur offrant la possibilité de former un Conseil communal des jeunes.

Le Conseil communal des jeunes (CCJ) aura pour but de développer la prise de parole et l'écoute des jeunes, d'encourager la formation à la citoyenneté et de favoriser la participation des jeunes à la gestion future de la vie locale. **Il devra poursuivre quatre objectifs principaux :**

- Les impliquer dans la vie démocratique locale, en établissant un dialogue entre les adultes et les jeunes, tout en leur faisant découvrir les institutions.
- Les consulter et faciliter leur expression afin d'avoir connaissance de leurs préoccupations et prendre en compte leurs idées sur des sujets qui les concernent.
- Mener des actions de sensibilisation au civisme dans une démarche de citoyenneté active, en leur permettant d'agir pour la collectivité tout en renforçant leur sentiment d'appartenance à celle-ci.
- Doter la Commune d'un outil complémentaire de prévention en les responsabilisant autour des projets motivants dont ils sont les initiateurs.

L'objectif est également d'offrir aux jeunes la possibilité de faire des propositions aux élus et de donner leurs avis sur les projets en cours dans la Commune.

Le Conseil communal des jeunes est un outil qui doit porter les idées des jeunes auprès de la Municipalité et des membres du Conseil communal.

Je demande que ce postulat soit envoyé pour étude en commission pour étudier les différentes formes de sa mise en place. »

Ce postulat sera étudié par une commission qui sera nommée lors de notre prochaine séance.

12.2 Postulat 6 de M. Gilles Marco : « Demande de l'application de la Loi fédérale sur le principe de la transparence dans l'administration : Qui peut justifier que plus de 40 millions sont investis en salaire pour seulement 400 fonctionnaires ? Qui peut justifier que seulement 50 millions sont investis en projets pour les autres 25'000 habitants ? Qui peut justifier que près de 50 millions sont investis pour un nombre inconnu d'inscrits sociaux ? Requête qu'une récapitulation mensuelle des dépenses communales soit visible sur Internet » ;

M. Gilles Marco donne lecture du développement de son postulat :

« Je ne vais pas lire tout le texte qui est long et je commence ma lecture par :

Faits et chiffres

Les contribuables doivent attendre la fin de l'année pour constater si le budget communal et positif ou déficitaire.

Raisons de mon postulat

Les 3 postes de dépenses du budget montreusien les plus importants sont :

1. Salaires des fonctionnaires :

Le budget de la Commune de Montreux en 2013 était de 130 millions de francs : soit 40 millions payés en salaires pour nos fonctionnaires et autorités qui étaient d'environ 400 personnes. Cela représente une moyenne de Fr. 100'000.- par personne et par

année pour un pourcentage très petit de la population 1,5%. Ces 400 personnes ont perçu 30% soit 1 tiers du budget 2013.

2. Trop peu d'argent reste pour les projets communaux :

Aux 130 millions de budget 2013 si l'on soustrait encore 40 millions pour le poste « Sécurité sociale » il ne reste que 50 millions pour les autres dépenses communales pour les 25'000 habitants, ce qui ne représente que 2'000 francs par tête !

3. Nombres d'inscrits sociaux :

Conseillers communaux au fil des ans ont voté pour le poste « Sécurité sociale » 1 million puis 10, 20, 30, 40 et en 2014, 46 millions de francs pour le social, soit presque 50 millions en période économique croissante. Cela démontre aucune volonté de réinsertion sociale et professionnelle des autorités sociales ce qui est contraire à leurs cahiers des charges et à l'application des lois.

Conclusion

Les habitants qui paient les salaires de nos politiciens et fonctionnaires n'ont aucun moyen de contrôle mensuel pour valider la gestion loyale de l'argent de leurs impôts. Pour résoudre ce problème j'invoque :

Loi sur la transparence/LTrans 152.3

Section 2. Droit d'accès aux documents officiels/Art. 6 Principe de la transparence

1. Toute personne a le droit d'obtenir des renseignements de la part des autorités.

Je demande que chaque mois sur le site internet de la Commune de Montreux l'on puisse examiner les chiffres réels des dépenses par rapport au budget 2014 soit :

1. Détails du nombre de fonctionnaires ainsi que les coûts des salaires par classe.
2. Détails des sommes déjà dépensées par groupe de projets communaux.
3. Détails des coûts et nombre d'inscrits sociaux soit hommes/femmes/enfants/nationalités.

Merci d'organiser une commission à ce sujet. »

Ce postulat sera étudié par une commission qui sera nommée lors de notre prochaine séance.

12.3 Postulat de M. Emmanuel Gétaz : « Pour un poste de police au centre de Montreux ».

M. Emmanuel Gétaz donne lecture du développement de son postulat :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Mon postulat demande que soient étudiés les coûts et les diverses formes possibles d'exploitation d'un poste de police au centre de Montreux.

Dans le cadre de la réponse à mon interpellation sur ce même sujet, la Municipalité a donné des indications intéressantes, dont je la remercie.

Cependant, elle n'est pas allée jusqu'à analyser les conséquences financières, notamment de la création et de l'exploitation d'un poste de police. C'est cette analyse que je propose de faire.

Pour une ville touristique, mais aussi pour la population d'une agglomération urbaine de plus de 8'000 habitants, proche d'une gare à fort trafic, il me semble nécessaire d'avoir un lieu visible, ouvert régulièrement et disponible comme base d'intervention.

Peut-être que l'étude prouvera le contraire, mais dans l'état des informations dont nous disposons, il n'est pas possible de se faire une opinion.

Je vous propose donc de demander à la Municipalité de faire cette étude, en tenant compte des implications d'un tel dispositif dans le contexte de l'organisation de Sécurité Riviera.

Je demande que ce postulat soit transmis à une commission pour étude et rapport, en laissant un autre membre de Montreux Libre y siéger étant donné ma nouvelle fonction. Je vous remercie. »

Ce postulat sera étudié par une commission qui sera nommée lors de notre prochaine séance.

13 DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ

Il n'y a pas eu de réponse de la Municipalité à des interpellations.

Mme la Présidente remarque que les partis ont bien joué le jeu et qu'il n'y a pas eu d'interpellation déposée ce soir. Elle les en remercie.

14. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

La discussion est ouverte.

M. Yves Laurent Kundert relève que les dates des prochaines séances du Conseil sont planifiées à 19h00, et il demande à Mme la Présidente Irina Gote si elle peut en dire plus.

Mme la Présidente rappelle que la prochaine séance de notre Conseil a été fixée au 3 septembre prochain. L'heure a été avancée à 19h00, pour les raisons suivantes :

- Cela permettra de traiter du PGA, puisque la commission aura pu rendre son rapport. Et il y aura également une séance extraordinaire sur le PGA si les débats du Conseil du 3 septembre ne sont pas clôturés, et cette séance a été fixée, d'un commun accord avec le futur Président du Conseil et la Municipalité, à la date du 10 septembre prochain.

  De plus, la séance du 8 octobre a également été avancée à 19h00, et cela pour permettre à la commission qui est en train de traiter du projet du règlement du Conseil, de pouvoir rapporter à cette séance-là.

Bien entendu que d'autres informations seront apportées par M. Emmanuel Gétaz, nouveau Président du Conseil communal. Ce sont donc vraiment des dates et des heures indicatives pour permettre aux membres du Conseil de pouvoir s'organiser.

M. le Syndic Laurent Wehrli tient à informer l'assemblée que ce mardi, au Grand Conseil, en vote final le Grand Conseil a adopté l'exposé des motifs et projet de décret visant à la dissolution des fractions de communes Planches et Sâles, Chêne et Crin. Voilà donc une étape historique pour la Commune de Montreux. M. Laurent Wehrli, profitant de la séance de ce soir, se permet de le préciser. C'est un objet qui avait déjà été traité dans ce Conseil, puisqu'il avait fallu, pour déclencher le

processus - à la demande d'ailleurs des personnes concernées par ces deux fractions des Communes – un préavis voté par le Conseil communal de Montreux. Il a suivi ensuite le processus par rapport à la démarche au Conseil d'Etat, puis maintenant au Grand Conseil. Donc c'est ainsi terminé au niveau de la procédure et donc de l'intégration de ces deux fractions, formellement, au sein de la Commune de Montreux.

La parole n'est plus demandée.

Madame la Présidente, pour terminer sa dernière séance, tient à dire quelques mots :

«Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, chères et chers collègues,

Nous voilà arrivés au terme de cette année politique. C'est le moment pour moi de prendre congé de vous, à cette fonction.

Wouah, quelle année ! Tout est allé très vite, trop vite….

Je tiens ce soir à vous remercier chaleureusement de m'avoir fait l'honneur de m'élire au poste si prestigieux de première citoyenne de la Commune de Montreux. Puisque vous m'avez accordé votre entière confiance, par vos votes unanimes, je me suis dévouée autant que possible pour remplir à bien le mandat que vous m'avez confié. Je n'ai pas compté les heures de travail, mais je peux vous assurer qu'elles ont été très nombreuses. J'ai eu à cœur de représenter notre Conseil lors d'une centaine de manifestations. J'ai arrêté de compter au mois de mars, car je n'avais même plus le temps de tenir à jour mon tableau excel.

Enfin, je vous remercie pour votre bonne attitude lors des séances du Conseil communal que j'ai présidées. Et puis permettez-moi encore d'avoir une pensée très émue pour notre collègue Pierre-Yves Nicoulaz. Sa disparition tragique m'a beaucoup touchée. Que mes meilleures pensées puissent l'accompagner, ainsi que sa famille et ses amis.

Permettez-moi d'adresser les remerciements suivants :

- Merci au Bureau du Conseil communal pour son travail durant cette année politique très chargée ainsi qu'un merci particulier aux Secrétaires du Conseil ; Madame Charlotte Chevallier et Madame Jacqueline Burri Gaignat ; Charlotte, je tiens à t'adresser des remerciements tout particuliers, pour ton professionnalisme, ton efficacité et surtout ton écoute. Car lorsque le Président n'est pas content, il râle et il râle d'abord chez qui ? Et bien chez la Secrétaire….
- Merci aux membres du Bureau électoral, pour la maîtrise technique des dépouillements. Les quelques couacs, ont permis d'affiner les processus et de mettre en place des solutions d'urgence.
- Merci à l'Administration générale, et à sa tête, à Madame la Secrétaire municipale Corinne Martin, pour la bonne collaboration durant cette année.
- Je remercie la population présente ce soir dans la salle pour leur attention et leur patience pour ce long Conseil.
- Un merci particulier à la Société de développement de Brent et Environs qui nous a gentiment accueillis ce soir ici et qui a beaucoup œuvré pour la mise en place de la partie récréative.

- Un grand merci enfin à toutes les personnes qui ont œuvré pour la préparation de cette séance au Clos de la Foire, la Voirie et les équipes de MM. Marcel Lacroix et Bertrand Nanchen, et M. Daniel Martin.

Et surtout un énorme merci à ma famille. Cette année, comme le dit si bien mon papa, j'étais un courant d'air ! Au point que c'est devenu mon surnom…

Merci vraiment du fond du cœur, car sans vous je ne pourrais pas faire la moitié de tout ce que je fais et je suis vraiment rien du tout sans vous.

Voilà Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers, je quitte le perchoir avec un sentiment du devoir accompli et souhaite à la personne qui me succédera beaucoup de satisfactions au service du Conseil communal et surtout de la population. Je vous remercie encore une fois pour votre confiance. »

Applaudissements de l'assemblée.

Mme la Présidente se permet de donner quelques indications pour la partie récréative.

Le repas de ce soir lui permet de clore la boucle de la pluri-culturalité, puisque l'apéritif sera offert par l'Association Vie qui nous a concocté des spécialités africaines.

Ensuite le repas qui suivra a été concocté avec amour par les soins de Mme la Présidente Irina Gote et c'est un repas traditionnel roumain.

L'apéritif sera servi ici même et ensuite tous sont invités à aller de l'autre côté de la salle. Les entrées seront servies sous forme de buffet, le plat principal, le dessert et les cafés seront servis à table.

Les Présidentes et Présidents de groupes auront l'occasion de faire leurs discours avant le dessert. Il y a également une petite estrade qui a été prévue à cet effet.

Mme la Présidente lève la séance à 21h35, et souhaite un bel été et de belles vacances pour ceux qui en prennent, et un bon retour dans leurs foyers.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

La Présidente:	La secrétaire:
Irina Gote	Charlotte Chevallier

Annexe: 1 correspondance